

BILAN DE LA CONCERTATION

—
Concertation préalable décidée au titre de l'article L 121-17

SAGE NRG* Neste et Rivières de
Gascogne

Dates de la concertation :
Du 14 mars 2023 au 8 juin 2023

Anne-Isabelle PARDINEILLE

Ivan PASCAUD

Date de remise du bilan, le 7 juillet 2023



commission
nationale du
débat public



Sommaire

Sommaire	2
Avant-propos	3
Synthèse.....	3
Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s.....	4
Introduction.....	6
Le programme objet de la concertation.....	6
La saisine de la CNDP	9
Garantir le droit à l'information et à la participation	10
Le travail préparatoire des garant.e.s	11
Les résultats de l'étude de contexte et leur prise en compte dans l'élaboration du processus de concertation.....	11
L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation	13
Avis sur le déroulement de la concertation	16
Synthèse des arguments exprimés	20
Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation	20
Évolution du projet résultant de la concertation	25
Demande de précisions et recommandations auprès de la CLE* SAGE NRG*	26
Précisions à apporter de la part du responsable du programme	26
Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique	26
Liste des annexes.....	28

Avant-propos

Le présent bilan est rédigé par les garant.e.s de la concertation préalable. Il est communiqué par les garant.e.s dans sa version finale le 7 juillet 2023 sous format PDF non modifiable au responsable du programme pour publication sans délai par ses soins, sur le site dédié au programme (art. R121-23 du Code de l'Environnement). <https://sage-nrg.gers.fr/>

Ce bilan a également été remis à cette même date à la Commission Nationale du Débat Public.

Le responsable du programme publiera de son côté sous deux mois sa réponse à ce bilan ; réponse qui sera transmise à la CNDP* par ses soins (R.121-24 CE). Cette réponse devra présenter les mesures que le responsable du SAGE juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Tous les éléments, qui ont été utiles à la rédaction de ce bilan, peuvent être retrouvés sur le site du SAGE NRG * aux différentes rubriques : sage-nrg.gers.fr

Ndlr : toutes les phrases en italiques et entre guillemets sont des citations des participant.e.s de la concertation.

Synthèse

La concertation préalable pour le SAGE NRG* (Neste et Rivières de Gascogne) s'est déroulée du 14 mars 2023 au 8 juin 2023. Le SAGE* qui doit permettre une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau a fini une première étape d'état des lieux en 2022. La concertation préalable (qui est obligatoire d'un point de vue réglementaire mais pour laquelle le responsable de projet a demandé un garant à la CNDP de manière volontaire) a été l'occasion de démarrer une deuxième période appelée « tendance et scénario ». La concertation, complexe tant par le sujet que par l'étendue du territoire (7942 km²) a été marquée par de nombreux événements (ateliers délibératifs, ciné-débats, réunions publiques, débats mobiles, questionnaire en ligne, ...) et la mobilisation a été très satisfaisante. En effet, la majorité des occurrences a trouvé son public, qui a participé dans une ambiance généralement apaisée, bien que conflits et tensions aient pu librement s'exprimer.

De la matière a pu être recueillie auprès de participant.e.s aux profils variés, ce qui permettra d'enrichir les débats à venir. A la CLE*, qui reste décisionnaire sur le SAGE*, de s'en saisir pour respecter et honorer le travail de toutes et tous les participant.e.s. Notons que la priorisation des enjeux, qui était une des attentes de la CLE* lors de la concertation, n'a pu être réalisée, faute d'être jugée toujours pertinente par les participant.e.s, qui ont souligné, le plus souvent, leur imbrication. Même si nous relatons dans ce bilan des argumentaires en faveur, par exemple, d'usages prioritaires, les principes d'égalité de traitement appliqués par la CNDP* écartent une pondération de notre part menant à une éventuelle priorisation.

Du flou subsiste pour les habitant.e.s de ce territoire sur la portée et l'opposabilité du SAGE*, malgré les efforts de clarification apportés par le M.O.* au cours de la concertation. Compte tenu du programme en lui-même et du stade d'élaboration ce n'est pas si surprenant, cependant ce sera un point de vigilance à considérer au cours de l'avancement du projet.

On ressent que les débats sont loin d'être clos sur le partage de la ressource (tarification progressive, priorisation des usages...), la gestion du stock (entretien des réseaux, stockage de l'eau ...), les usages de l'eau (modèle agricole, hydroélectricité...), la qualité (salubrité de l'eau, pollutions ...) la biodiversité (zones humides*, ripisylves*, qualité des sols* ...). Ce premier temps de concertation a permis de mettre en exergue la fragilité du système Neste* (système relativement artificiel très dépendant du canal pour l'amont), les effets du changement climatique en cours (baisse des débits, du régime nival, hausse des températures ...), la complexité des modes de gestion et de répartition de la ressource en eau.

La concertation ne s'arrête pas là, l'engagement a été pris de continuer la démarche jusqu'à l'enquête publique, cela permettra de revenir vers les habitant.e.s du territoire et de rendre compte des avancées de la CLE*. De la prise en compte des premiers résultats de la concertation dépendra la confiance des citoyens dans une réelle volonté de compromis solides et de là découlera l'acceptabilité d'un programme dont toutes et tous seront, de préférence volontairement, les acteurs. Les recommandations ci-dessous vont en ce sens.

Les principales demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.

1. La concertation continue*, actée dès le début de la préparation de la concertation préalable, a été annoncée systématiquement aux participant.e.s au cours du processus. Il faut maintenant en définir plus précisément les modalités et le contenu.

Pour préparer cette prochaine étape, il serait également utile de préciser les contours du SAGE NRG * : que peut le SAGE* ? quelles sont ses ambitions ? ses limites ? afin de faciliter le positionnement des citoyen.ne.s.

2. Il nous paraît utile que des ateliers thématiques puissent avoir lieu lors de la concertation continue* afin d'approfondir les points évoqués lors de cette concertation préalable. Par exemple, lors de la réunion publique de clôture de la concertation préalable du 8 juin à Arreau, comme suite à une question trop complexe pour une réponse brève et immédiate, il a été annoncé qu'un atelier dans le territoire des Nestes, sur la question des débits et de leur régularité serait organisé, il est donc important qu'il puisse avoir lieu.

3. Des visites de sites - permettant information et délibération - avaient été préconisées par les garant.e.s, mais dans le délai imparti à la concertation, les visites n'ont pu être organisées. Elles pourraient l'être dans le cadre de la concertation continue*.

4. La mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente a été demandée déjà lors de l'étude de contexte et réitérée vis à vis des garant.e.s pendant la concertation. Il faut examiner les différentes formes qu'elle pourrait revêtir. Elle pourrait se poursuivre au-delà de la fin de la rédaction du SAGE* et être ainsi associée à l'évaluation de son application.

5. Afin de pouvoir mettre en place une évaluation de la démarche, puis du programme lui-même, au fil de l'eau et en fin de parcours, il est important de déterminer les facteurs clés de réussite concernant les applications de ce SAGE*, au-delà des ambitions affichées.

6. Le bilan des garant.e.s devra faire l'objet d'une présentation à la CLE*. Une réunion publique dite « de reddition des comptes » suite à la remise de la réponse du M.O.* aux bilans pourrait avoir lieu en préambule du lancement de la concertation continue*.

7. Laisser le site Internet en fonction et ouvert à la participation (contributions) et l'alimenter jusqu'à l'enquête publique.

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponses.

Il est convenu avec le M.O* que les suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponses seront l'objet de la concertation continue*. Citons par exemple la question du stockage de l'eau (aura-t-on assez d'eau pour « remplir » d'éventuelles nouvelles réserves, quels impacts pour les sols et la biodiversité à long terme, ...), Certaines questions techniques sont encore en cours de rédaction de réponses, le responsable du plan s'est engagé à les publier sur le site au fur et à mesure.

Demandes de précisions

Le SAGE* a ses limites, cela a été bien répété pendant le processus de concertation mais il serait utile de préciser comment il compte agir (et quelles sont ses limites de pouvoir/ d'influence) sur les autres acteurs de l'eau pour leur proposer de mettre en pratique les actions et les solutions envisagées par les citoyen.ne.s, pour faire face à la diminution de la ressource constatée actuellement, amplifiée à moyen terme et aggravée dans le futur par le changement climatique.

Il conviendrait de revenir sur la question de la gouvernance de l'eau, éventuellement réaliser un organigramme des différentes instances qui interviennent et des documents variés qui régissent la politique de l'eau ; de réfléchir dès maintenant à l'accessibilité pour le grand public des documents finaux. Rédaction en parallèle des documents règlementaires d'un « SAGE* pour les nuls » pour rendre lisible cette politique publique essentielle ? y associer un petit guide de la gouvernance ? (tous sujets qui restent flou).



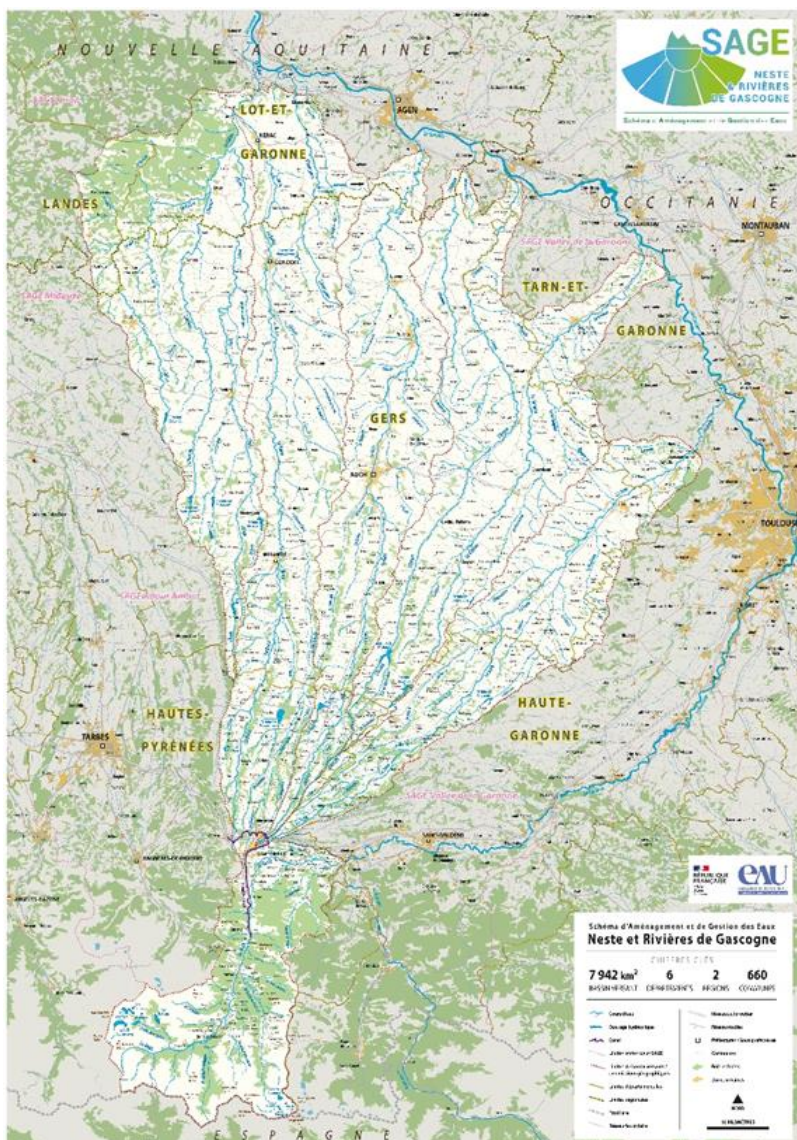
Introduction

Le programme objet de la concertation

Au vu des enjeux majeurs pour ce territoire rural : eau potable, agriculture, industrie, hydroélectricité, tourisme, environnement, biodiversité, les **six départements concernés (Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne)** se sont engagés depuis 2016 dans une phase d'étude de faisabilité puis ont tous délibéré en 2018 pour approuver l'émergence de ce **SAGE* NRG**, afin de définir une politique de l'eau coordonnée à l'échelle du territoire Neste et rivières de Gascogne.

Son objectif : la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le Département du Gers a assuré la maîtrise d'ouvrage du dossier préliminaire pour le compte des cinq autres départements en 2018 et 2019. Ce dossier a été déposé dans toutes les préfectures concernées en juillet 2019. Le travail de concertation avec l'ensemble des acteurs a donné lieu à **l'arrêté préfectoral du 16 février 2021 de composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE*)** dont la première réunion a eu lieu le 24 février 2021.



Responsable du programme et décideurs impliqués :

La CLE*, Commission Locale de l'Eau est l'organe décisionnaire. Elle est composée de 3 collèges : représentants des collectivités territoriales pour 53 %, des usagers pour 31 %, de l'état pour 16 %.

Véritable Parlement de l'eau, la CLE* est composée de l'ensemble des acteurs représentatifs à l'échelle du bassin versant Neste et rivières de Gascogne. Le département du Gers représenté par M. Bernard Gendre, vice-président du Conseil départemental et Président de la CLE* assure la maîtrise d'ouvrage du SAGE NRG*.

L'arrêté inter-préfectoral du 28 août 2020 a défini le périmètre du SAGE* et a désigné le préfet du Gers comme coordonnateur de la démarche.

- **Périmètre du projet de SAGE NRG*** (source : Dossier Etat des lieux).

Ce territoire de près de **7942 km²** concerne **660 communes**, **6 départements** (Gers, Hautes-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Landes), **deux régions** (Occitanie et Nouvelle Aquitaine), **33 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre.

La population concernée, principalement rurale, est de **270 000 habitant.e.s.**

Le périmètre du SAGE NRG* est bordé à l'Est par le SAGE* Garonne, porté par le SMEAG* (adoption 2020), au nord-ouest par le SAGE* Ciron (adoption 2014), porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant du Ciron, et à l'ouest par les SAGE* Adour Amont (adoption 2015) et SAGE* Midouze (adoption 2012), portés par l'EPTB* Institution Adour.

- **Objectifs du programme selon le porteur de projet**

Le SAGE*, outil stratégique de planification à l'échelle d'une unité géographique cohérente, issu de la concertation des différents acteurs de l'eau, doit permettre de mettre en cohérence les politiques publiques. Il se doit d'être en compatibilité avec les orientations, les objectifs et les dispositions définies par le SDAGE* Adour Garonne 2022-2027

L'ensemble des acteurs de l'eau concernés par les bassins versants* « Neste et Rivières de Gascogne », doit donc pouvoir choisir collectivement une politique commune pour les années à venir et un mode de gouvernance adapté.

Les objectifs prioritaires identifiés dans la phase d'émergence du SAGE* sont :

- Améliorer la qualité des eaux,
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et milieux / zones humides* du territoire,
- Assurer l'accès à l'eau pour tous les usages,
- Améliorer la gestion des étiages*,
- Prévenir les risques d'inondations et d'érosion des sols*,
- Préserver et restaurer la biodiversité.

- **Caractéristique du projet et alternative mise au débat**

Le SAGE* étant un programme et non un projet, le débat sur l'opportunité n'avait pas à être abordé pour la valeur de la procédure (cf. article L 121-15-1 du code de l'environnement). Cela n'a pas empêché pour autant de se poser la question de sa pertinence au détour d'un débat, mais l'utilité d'un SAGE* semble faire véritablement consensus.

- **Contexte du programme : la CLE* et ses instances**

Depuis 2016 une concertation importante a été mise en place avec les nombreuses parties prenantes. Les acteurs de l'eau du territoire ont une place majeure dans l'élaboration du SAGE*, ils ont joué un rôle de relais pour l'information sur les modalités de la concertation préalable et ont souvent été présents lors des différents événements organisés, démontrant ainsi leur implication dans le projet de SAGE*.

Le fonctionnement de la CLE* est structuré par un bureau, des commissions géographiques ou thématiques, un comité technique. La CLE* NRG confie à la structure porteuse, le Département du Gers, son secrétariat ainsi que des études et actions, nécessaires à l'élaboration, la révision, la modification et au suivi de la mise en œuvre du SAGE NRG*. Le président de la CLE est M. Bernard Gendre, vice-président du Conseil Départemental du Gers. Le vice-président est M. Bernard Verdier, vice-président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

L'équipe d'animation du SAGE* composée lors de notre nomination par 3 personnes :

- L'animatrice SAGE NRG*.
- La responsable de la gestion administrative CLE*.
- L'animatrice SAGE NRG* Zones Humide* et SIG*.

a été renforcée par une animatrice participation SAGE* (qui en fin de stage a été embauchée en contrat de projet de septembre 2022 à mars 2024) et par un étudiant en licence géomatique, embauché en alternance à partir du 1^{er} septembre 2022 pour une durée d'un an, afin de collaborer à

la réalisation d'un inventaire des zones humides* manquantes dans la base de données actuelle, en 2024 et 2025, soit avant l'approbation du SAGE NRG*.

Commissions de travail :

Des commissions thématiques et 6 commissions de travail géographiques, correspondant à chacun des bassins versants* de la zone, ouvertes à tous (associations, élus, techniciens), au-delà des membres de la CLE* NRG, sont activées autant que de besoin : Commission Bassin versant Save ; Commission Bassin versant Gimone Arrats ; Commission Bassin versant Gers Auroue ; Commission Bassin versant Baïse Auvignon ; Commission Bassin versant Osse Gélise Auzoue ; Commission Bassin versant Neste.

Comité technique

Le comité technique de la CLE* (COTECH SAGE NRG*) réunit les techniciens des structures associées à la démarche SAGE*. Il est composé des services de l'Etat, des services des Départements et Régions concernés, de l'Agence de l'eau Adour Garonne. Il peut être ponctuellement élargi au gestionnaire du système la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG*) et à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC*). Il sera en charge du suivi technique de la prestation évoquée ci-dessous, pour chaque phase.

Prestation accompagnement technique à l'élaboration

Pour compléter le travail de l'équipe d'animation, une prestation portant sur les études et accompagnement à la phase d'élaboration du SAGE NRG* est contractualisée pour toute la durée de l'élaboration du SAGE* avec un bureau d'études. Elle intègre la mise en place de commissions techniques (géographiques ou thématiques) afin d'alimenter les différentes phases de l'élaboration du SAGE*. Cette prestation n'intègre pas la concertation citoyenne, qui a été confiée à une Assistance à maîtrise d'ouvrage en concertation, AMO*.

• **Perspective et étapes futures**

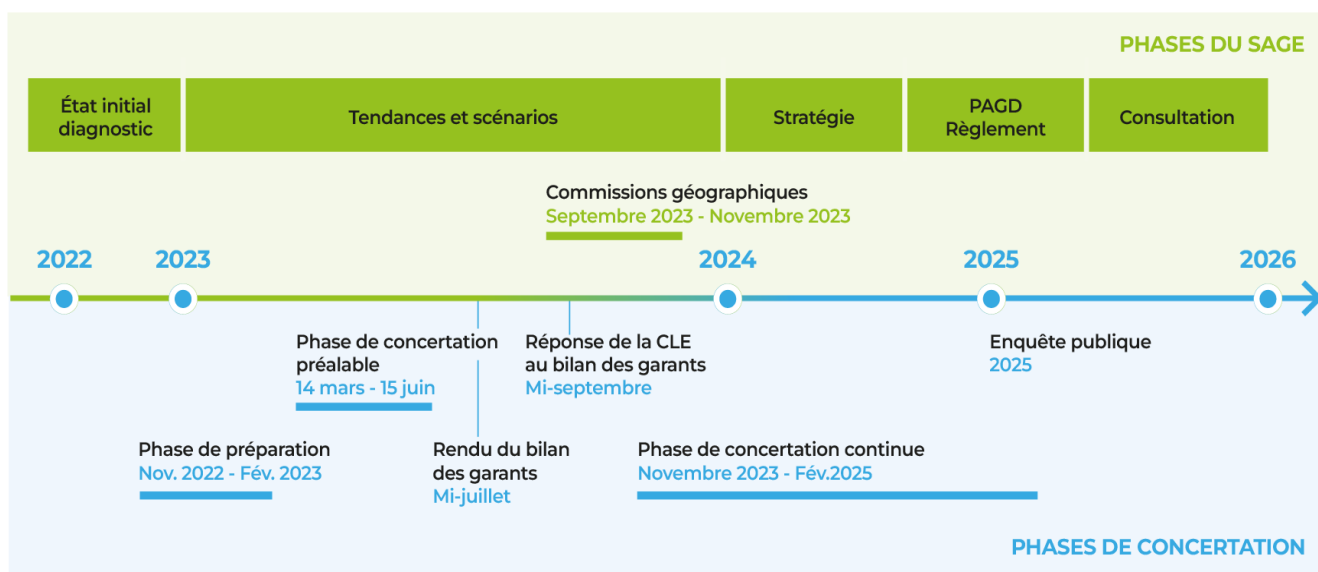
Passées les phases d'état des lieux et diagnostic et celle des tendances et scénarios, qui expose les principales perspectives d'évolutions des territoires en intégrant les conséquences des orientations choisies sur le moyen et long terme, vient la phase de stratégie, issue de la concertation avec les acteurs locaux, qui constitue le premier choix de la CLE* pour définir la politique de l'eau sur son territoire. Les partis pris au niveau de la stratégie seront déclinés et détaillés dans les documents du SAGE*.

Les documents du SAGE* : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD*), qui définit les priorités et le Règlement, qui édicte les règles du territoire, sont ensuite soumis au recueil des avis des collectivités, chambres consulaires, Etat, comités de bassin.

Une évaluation environnementale sera réalisée avant l'enquête publique. Après finalisation et suite à l'enquête publique, le SAGE* sera approuvé. Il acquiert ainsi une véritable portée juridique, qui contraint à la fois les pouvoirs publics ainsi que toute personne publique ou privée. Ce document s'intègre dans la hiérarchie des normes en matière d'aménagement. D'une part il se doit de décliner le SDAGE* Adour Garonne, d'autre part ses prescriptions s'imposent aux documents d'urbanisme (SCoT*, PLUI*, PLU*).



- **Calendrier du projet**



- **Coût**

Le coût de la concertation est estimé à :

- 2022 : 50 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).
 - 2023 : 160 000 € (RH, marché accompagnement, frais communication et organisation).
- Un budget a été prévu pour la suite de la concertation jusqu'à l'enquête publique.

Le bilan financier total de l'élaboration du SAGE NRG* indique un budget pour 3 ans (2020, 21, 22) de 519.859 € (dont près de 400.000 € de subventions), réparti entre les collectivités territoriales (le Conseil Départemental du Gers étant impliqué à 61%).

La ventilation au niveau des EPCI fait ressortir un coût d'1ct/hab.

La saisine de la CNDP

- **Contexte de la concertation**

En 2021 et 2022, la CLE* mène l'état des lieux du SAGE*. Le travail est réalisé par le bureau d'étude en charge de l'accompagnement technique de l'élaboration du SAGE. C'est l'occasion de nombreuses commissions géographiques par sous-bassin. Cet état des lieux, validé par la CLE* en octobre 2022, partagé par l'ensemble des acteurs du territoire, a été prévu pour être le socle de connaissance sur lequel appuyer les travaux à venir. Il s'agit de la première phase du SAGE*. La deuxième phase du SAGE*, nommée « tendance et scénario » a été choisie pour lancer la participation citoyenne à travers cette concertation préalable (temps réglementaire mais volontairement encadrée par la CNDP*). Une concertation continue*devrait accompagner la phase 3 (stratégie) puis 4 (rédaction du PAGD* et Règlement) jusqu'à aboutir, sans rupture de la concertation, à l'enquête publique.

- **Décision d'organiser une concertation**

Par décision lors de la séance plénière du 2 mars 2022, la CNDP* a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L. 121-17 et a désigné Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE et M. Ivan PASCAUD comme garant.e.s de la concertation.

Garantir le droit à l'information et à la participation

« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques, et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » - Article 7 de la charte de l'environnement.

La Commission nationale du débat public est l'autorité indépendante chargée de garantir le respect du droit individuel à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. Il s'agit d'un droit constitutionnel, qui est conféré à chacune et à chacun.

Afin de veiller au respect de ces droits, la CNDP* nomme des tiers garant.e.s neutres, qui ont pour rôle de garantir au nom de l'institution la qualité des démarches de concertation mises en œuvre par les porteurs de projet. Les attentes précises pour cette mission ont été formulées dans la lettre de mission des garant.e.s qui se trouve en annexe de ce bilan. Parmi ces attentes, il est par exemple précisé que l'association du public doit porter à minima sur la définition des orientations à long terme qui seront portées par le SAGE*.

- **Le rôle des garant.e.s**

Un.e garant.e est une personne inscrite sur la liste nationale des garant.e.s, neutre et indépendante, nommée par la CNDP* pour garantir une concertation, c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement. L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un.e garant.e. Pour chaque nouveau dispositif dans les territoires, la CNDP* mandate un.e ou plusieurs garant.e.s pour garantir la qualité du dispositif participatif au nom de l'institution et dans le respect de ses principes ; à savoir l'indépendance vis-à-vis des parties prenantes, la neutralité par rapport au projet, la transparence de l'information, l'argumentation des points de vue, l'égalité de traitement et l'inclusion de tous les publics concernés. Chaque tiers garant.e est lié.e à la CNDP* par une lettre de mission rendue publique qui leur présente leur rôle ainsi que les attentes de la CNDP* vis-à-vis du responsable du projet. A l'issue de la concertation, les garant.e.s rédigent un bilan qui est transmis aux porteurs de projet, à la CNDP* et à tous les acteurs.

Dans ce cas précis, les garant.e.s avaient pour mission d'être particulièrement attentifs à la mobilisation du M.O*. sur cette phase de concertation préalable qu'il n'était pas nécessairement rompu à pratiquer. Outre la difficulté de mobiliser un large public sur un territoire très étendu et sur un sujet le plus souvent réservé aux « experts », il s'agissait de coordonner cette concertation avec les cercles de travail des nombreuses parties prenantes dans un calendrier propre à chacune. L'enjeu était à minima de définir collectivement les orientations à long terme qui seraient portées par le SAGE NRG* concernant l'avenir de la gestion du système Neste* et le partage de l'eau. Les enjeux quantitatifs, qualitatifs et de satisfaction de l'ensemble des usages : agricoles (irrigation, sujet d'actualité des « retenues collinaires* »), environnementaux (préservation des milieux et de la biodiversité, prise en compte du changement climatique), économiques (énergie, industrie, tourisme), santé humaine (fragilité de l'AEP*), constituaient à priori les points importants à débattre lors de cette concertation.

Le travail préparatoire des garant.e.s

Il n'est pas inutile de rappeler ici que la préparation de cette concertation a duré quasiment une année ponctuée d'allers-retours entre les techniciens du SAGE*, les élus de la CLE*, les bureaux d'études choisis comme A.M.O.*, et nous-mêmes. Elle a donné lieu à d'innombrables échanges de mails et de relectures de documents partagés, à des entretiens téléphoniques et à des réunions en présentiel ou en dématérialisé réunissant tout ou partie des intervenants.

La première demande, avant même la réalisation de l'étude de contexte, et lors de notre première participation au bureau de la CLE* le 16 juin 2022 a porté sur le renforcement des moyens en termes de ressources humaines pouvant porter et organiser la concertation.

Les résultats de l'étude de contexte et leur prise en compte dans l'élaboration du processus de concertation

Outre la prise de connaissance des documents fournis par l'équipe d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE*) (comptes-rendus des réunions, éléments historiques et techniques, séries d'entretiens et d'interviews), les garant.e.s ont participé à certaines réunions et commissions géographiques. Nous avons également rencontré le 5 mai 2022, M. Gendre, vice-président du Conseil Départemental, président de la Commission Locale de l'Eau (CLE*) et Mme. Salles, vice-présidente du Conseil Départemental, lors d'une réunion technique élargie aux services du Département. Nous avons participé à la réunion du bureau de la CLE* le 16 juin 2022, réunion au cours de laquelle nous avons eu l'opportunité de présenter la CNDP* et le rôle des garant.e.s.

Afin d'affiner l'étude de contexte nous avons réalisé, ensemble ou séparément, une série de 23 entretiens en mode présentiel ou distanciel sur la base d'une grille d'entretien commune (juin 2022). A cette occasion nous avons rencontré M. Xavier Brunetière, préfet du Gers, préfet coordonnateur du SAGE*, accompagné de M. Didier Vant, directeur de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le 16 juin 2022.

L'ensemble de ces éléments nous a permis de rédiger un document de 11 pages remis à la CLE* et à la CNDP* le 8 septembre 2022.

Les résultats de cette étude nous ont permis de mieux cerner le contexte, d'évaluer les attentes, les craintes et les besoins liés à l'élaboration de ce SAGE et de formuler un nombre important de prescriptions pour la tenue de la concertation. Ces préconisations ont été également reprises dans le cahier des charges rédigé pour la sélection des candidats à l'Assistance Maître d'Ouvrage/Concertation.

Les attentes étaient fortes : « le SAGE* est attendu avec impatience », « c'est un outil de planification indispensable dont l'élaboration concertée est également indispensable, car le sujet est sensible ». Le contexte historique, avec les particularités du système Neste, a été mis en avant. Le SAGE* doit permettre la solidarité territoriale. Une solidarité aval/amont était souhaitée. On percevait le besoin d'une instance équilibrée pour s'exprimer, décider, et rééquilibrer les pouvoirs par rapport à la commission Neste. On rencontrait un certain scepticisme quant à des objectifs trop ambitieux, des délais trop longs...

Des points de vigilance particuliers ont été portés à la connaissance du M.O*. Il s'agissait de :

- Clarifier le rôle et les limites du SAGE* et de la CLE* afin de ne pas susciter des attentes hors d'échelle. Ne pas taire le rôle décisionnel de la CLE*. S'engager à répondre à la demande d'une évaluation des résultats de son application.
- Vérifier la provenance des contributions. (Tout ce qui touche au phytosanitaire peut se révéler être des copiés/collés des sites internet).
- Prendre en compte les résultats de la concertation : les propositions citoyennes se heurteront-elles à des décisions politiques ?

Les prescriptions s'articulaient autour du périmètre et de la durée de la concertation, du public cible, des méthodes et des outils à envisager, de la qualité attendue de l'animation des échanges et des champs thématiques (issus des entretiens) à aborder au cours du processus de concertation.

Le périmètre géographique choisi pour la concertation correspondait aux impacts environnementaux, socio-économiques et d'aménagement du territoire identifiés. Ce territoire étant extrêmement vaste, une attention particulière devait être portée au maillage du territoire avec des actions décentralisées.

Nous avons préconisé que la durée de la concertation préalable puisse être de 3 mois (soit le maximum envisagé dans la loi) afin de répondre au défi d'un territoire étendu (6 départements concernés), d'un enjeu complexe (l'eau et le système Neste*) et d'un besoin d'itération pour avancer progressivement dans l'information puis le positionnement des publics. Le calendrier fixé au premier semestre 2023 laissait le temps d'une préparation sérieuse.

Le public cible était constitué de l'ensemble des habitant.e.s et acteurs du territoire pour qu'ils puissent avoir l'opportunité de donner leur avis dans une concertation la plus large possible afin d'aider la CLE* dans ses décisions et de combler d'éventuels manques de représentativité puisque c'est une instance rassemblant des acteurs organisés. Il était donc primordial de mobiliser les habitant.e.s et acteurs tout au long du processus en étant conscient que le territoire est grand, peu peuplé, avec un âge moyen élevé. Il s'agissait de s'appuyer sur un tissu associatif dense qui anime la vie locale, dans lequel insérer le processus de concertation ; de motiver les élus, relais locaux pour être des éléments moteurs et fédérateurs. Une sollicitation particulière était conseillée sur les territoires où le concernement des publics est à priori plus faible (ex : territoire de la basse Neste et/ou public des actifs), pour « *ne pas avoir une concertation de retraités* » et envers les jeunes « *considérer la parole de l'avenir* » pour aboutir à la diversification des participant.e.s « *attention au risque d'une concertation entre agriculteurs* ». Il s'agissait aussi d'articuler différents niveaux de concertation (information/sensibilisation, consultation, délibération/co-construction en étant **transparent sur le fait que la décision finale revient à la CLE*** (et qu'il n'y aura donc pas de codécision à l'issue de cette concertation).

Rappel des champs thématiques (issus des entretiens) qui se devaient d'être abordés au cours du processus de concertation :

- Prendre en compte le dérèglement climatique (sensibiliser sur ce sujet) et faire de la prospective pour répondre aux enjeux de demain afin que le SAGE* ne soit pas obsolète dès sa création.
- Insister sur la vulnérabilité de la ressource eau et du système Neste*. Mettre la focale sur la question du stockage de l'eau (qui cristallise beaucoup d'attentes et de craintes avec les barrages et les retenues collinaires*).
- Appréhender l'eau dans la coexistence des divers usages (eau potable, agriculture, industries, secteur de l'agro-alimentaire, pêche, navigation, loisir...). Et penser la solidarité entre territoire (amont-aval, Neste-rivières de Gascogne ...).
- Discuter la question quantitative avec les besoins en eau et les arbitrages (quelle répartition durable de l'eau ?), aborder la question du coût, en sachant que les décisions relèvent de relations contractuelles et en faisant notamment le lien entre économie d'eau et tarification.
- Et la question qualitative, évoquer l'eau dans sa qualité patrimoniale, les enjeux de biodiversité (zones humides*, ripisylves*, restauration des rives et des cours d'eau, érosion/pollution, digues agricole, respect des écosystèmes...) et de potabilité.
- La connaissance et la prévention des risques.
- Les droits d'eau - qui influent sur la valeur patrimoniale des terres même s'ils ne sont pas utilisés - (Ce point n'a finalement pas été évoqué dans la concertation préalable, ne rencontrant pas d'attente particulière des participants).

Ces thèmes s'inscrivaient dans un contexte historique fort qui est celui de la réalisation du canal de la Neste entre 1848 et 1862, imaginé par les ingénieurs du Second Empire afin de « sauver » littéralement les habitants/agriculteurs des vallées impactés par des périodes de sécheresse entraînant famines et désertification du territoire. C'est l'intervention humaine qui a permis de relier hydrauliquement le bassin de la Neste aux sources des rivières de Gascogne présentes sur le plateau de Lannemezan. Il était important de garder en mémoire et de veiller à informer certaines catégories de public qui l'ignoraient de l'existence des ouvrages hydrauliques structurants construits tout au long du

siècle dernier. On compte aujourd'hui 8 barrages de montagne qui se remplissent au printemps avec la fonte des neiges (dont 7 sont destinés également à la production hydro-électrique). Par ailleurs les bassins versants* gascons comptent 18 retenues hydrauliques structurantes alimentées par les précipitations locales et, en hiver, par les eaux de la Neste via le canal, qui visent à sécuriser les apports en eau dans les rivières gasconnes. Enfin plus de 3000 retenues collinaires* se situent en fond des petits vallons gascons et se remplissent majoritairement lors des épisodes pluvieux (*cf. dossier de concertation p. 7 pour le détail et les quantités stockées*). Tous ces ouvrages sont destinés (à différents niveaux) au soutien de la demande en eau.

Ces thèmes s'inscrivaient dans un contexte actuel de forte pénurie après un été 2022 particulièrement sec où les réserves d'eau se sont effondrées et un hiver 2022/23 avec des chutes de neige peu abondantes, entraînant des mesures drastiques imposées par l'état, généralement bien comprises et parfois précédées d'actions préventives des utilisateurs eux-mêmes (agriculteurs, distributeurs, usagers...). Cet épisode de sécheresse locale et nationale très fortement relayée par les médias a sans doute contribué au succès de fréquentation de la concertation, mais laissait présager des débats possiblement conflictuels auxquels les animateurs.rices et garant.e.s s'étaient préparé.e.s.

La concertation préalable était attendue, la présence de garant.e.s a été appréciée à priori, mais un certain scepticisme apparaissait le plus souvent quant à l'adhésion de la population (crainte d'une vision très abstraite, par le public, de la gestion de l'eau et des problématiques concrètes rencontrées). Les parties prenantes rencontrées lors de l'étude de contexte nous ont rapporté que le SAGE* ne semblait connu que des personnes directement impliquées sur les enjeux de l'eau : « *pas par le grand public qu'il faudra sensibiliser, plus les gens sont informés plus ils sont à même de saisir l'intérêt* ». Nous avons perçu une certaine frilosité pour déterminer précisément des modalités de concertation, les personnes interrogées se retranchant derrière « les spécialistes » néanmoins l'unanimité s'est faite sur l'importance de la reddition des comptes « *Même si toutes les demandes ne peuvent être prises en compte, il faudra qu'on s'y retrouve !* » ; « *Si rien ne change ça n'aura servi à rien qu'on soit venus !* ». Le partage des résultats est essentiel « *s'il est bien fait les acteurs de la CLE* feront le relais sur le terrain pour décliner les préconisations* ». La mise en place d'une instance de concertation permanente est demandée.

L'élaboration du dispositif de concertation : périmètre, calendrier, modalités d'information, de mobilisation et de participation

Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités d'information, de mobilisation et de participation ont été synthétisées dans l'étude de contexte (*cf. supra*) puis rappelées à chaque étape de l'élaboration des supports, du choix des modalités d'information, de communication, de mobilisation des publics, des modes de participation et de leurs mise en œuvre sur le terrain.

Elles ont constitué un « fil rouge » dans la préparation et ont pu être questionnées en fonction de l'avancement des actions en permettant de réaxer certains process.

- **Les recommandations des garant.e.s concernant les modalités de concertation et leur prise en compte par les responsables du projet du SAGE* NRG.**

Voici les modalités de concertation envisagées/réalisées ou pas et le degré de concertation associé :

➤ **Un dossier de concertation – information.**

Réalisé : un dossier de 20 pages tiré à 2500 ex. largement illustré reprenant de façon très synthétique les études d'état des lieux et les enjeux, présentant le SAGE* et la CLE* détaillant les modalités de la concertation.

➤ **Un questionnaire grand public – consultation.**

Réalisé : en accès sur le site via un lien ou un Qr code il a reçu 543 réponses.

Un second questionnaire concernant la suite à donner à la concertation préalable et des éléments d'évaluation a été demandé par les garant.e.s et mis en ligne du 25 mai au 15 juin 2023 : 36 réponses. En effet nous nous sommes rendu compte au vu des premiers résultats que les attentes des citoyen.ne.s concernant les suites de la concertation préalable avaient été peu questionnées.

➤ **Des outils numériques – information et consultation.**

Réalisé : une plate-forme participative permettant d'avoir accès à toutes les pièces du dossier et donnant la possibilité d'interagir par l'intermédiaire des réponses aux questionnaires et par courriels. Les dates et les modalités de la concertation, ainsi que les comptes-rendus des réunions ou des ateliers complétés par les réponses aux mails et aux questions laissées en suspens lors de ceux-ci, qui ont été régulièrement publiés.

➤ **Un dispositif itinérant – information et consultation.**

Réalisé : 9 présences sur les marchés ont permis la rencontre d'environ 550 personnes. Signalé par des kakemonos (SAGE* et CNDP*) de part et d'autre d'une grande table présentant dossiers, flyers etc...et tableau ludique où chacun pouvait prioriser ses enjeux, ce dispositif était animé par les techniciennes du SAGE* et l'AMO concertations. 2 à 5 personnes se sont relayées sur les stands et ont arpenté les allées, engendrant ainsi de petits groupes de discussions. Les garant.e.s les ont accompagnées, chacun.e leur tour à 4 reprises. Au début de la concertation le questionnaire a été proposé sur quelques marchés, il a été vite jugé trop long pour ce format de rencontre, il a été préféré de privilégier l'information et le contact direct avec les équipes. Les interlocuteurs ont été encouragés à le remplir de retour à leur domicile.

➤ **Des réunions publiques – information, consultation et délibération** (formulation si possible d'avis collectifs).

Réalisé : 2 réunions publiques de lancement (160 pers.) et 2 réunions publiques de clôture (210 pers.). Programmées à Auch mais aussi à Arreau (Hautes-Pyrénées) distante de plus de 90 km soit de 1h30 distance/temps.

Les réunions publiques de lancement ont été pensées en débat inversé, précédées d'un court documentaire, d'un mot des élus, des représentants de l'état et des garant.e.s et de succinctes présentations des experts invités, qui à l'issue d'un travail par tables des participant.e.s (débutant par une approche sensible par choix de photos représentant le territoire) ont ensuite répondu et débattu avec le public des questions de compréhension, des réactions et propositions, que les groupes avaient choisies de poser. Ces réunions ont été animées, outre l'AMO* concertation qui accompagne la concertation du SAGE*, par un journaliste de France-Inter, avec un.e représentant.e du bureau d'étude Eaucéa, de France Nature Environnement, de la Chambre d'agriculture du Gers, du Syndicat d'eau potable Trigone, de Météo France pour Auch et pour Arreau, la participation en sus de la Chambre d'agriculture des Hautes Pyrénées et du SIAEP*.

Celles de clôture, après de brèves interventions des élus, de M. Xavier Brunetière, préfet du Gers et d'un mot des garant.e.s, ont présenté la restitution sous forme de power points commentés par l'AMO concertation et ont vu témoigner des participant.e.s à différents moments de la concertation, en direct, avant d'enchaîner par un débat. La restitution à Auch a été précédée de la mise en place pour l'après-midi, d'une douzaine d'ateliers d'animation autour de l'eau, ouverts à tous, dans le parc du conseil départemental (cf. *Programme en Annexe 2, p.6*). Les réunions d'ouverture et de clôture se sont terminées par un buffet convivial (durée: 18h ou 18h30/ 20h30/ 22h 30).

➤ **Des visites de sites – information et délibération.**

Non-réalisées : Les visites de site s'étaient tenues en pré-concertation lors des 6 commissions géographiques. 300 parties prenantes y avaient participé, leur sensibilisation en amont a sans doute permis d'en faire de bon relais d'information de la concertation. Néanmoins dans le délai imparti à la concertation, des visites n'ont pu être organisées pour les citoyen.ne.s.

➤ **Des ateliers – délibération et co-construction** d'une vision commune des scénarios et tendances.

Réalisé : 7 ateliers thématiques animés par l'AMO* concertation et les techniciennes du SAGE* ont maillé l'entièreté du territoire, réunissant 270 participant.e.s.

8 panneaux d'exposition en recto-verso accueillait les participant.e.s, deux groupes étaient constitués et se succédaient autour d'une maquette interactive et ludique réalisée par les étudiant.e.s

en BTS du Lycée Agricole de Masseube (animation assurée par la spécialiste des zones humides* et l'animatrice participation du SAGE NRG*, puis d'une information sur l'état des lieux et le SAGE NRG* par l'animatrice du SAGE NRG*. Les participant.e.s se réunissaient ensuite par groupe de 8/10 autour d'activités (tableaux colorés pour prioriser les enjeux, travail d'imagination et de prospective autour de différents scénarii...). Un temps de restitution et de débat a toujours été respecté. Un petit buffet convivial prolongeait les échanges (durée : 18h/ 20h30/ 22h).

En sus du dispositif préconisé **3 ciné-débats** sur pré-inscription, ont eu lieu présentant le documentaire : « Dans chaque vallée coule une rivière : la Neste » - réalisation Christophe Castillon sur une idée de Philippe Mas - Les 2 salles situées à Auch et à Loudenvielle dans les Hautes-Pyrénées ont dû refuser du public (en conséquence le film a circulé dans d'autres salles locales). Les débats qui ont suivi en présence des techniciennes du SAGE NRG* ont permis de répondre au besoin d'information d'un public distinct et de débattre au plus près du territoire. Les comptes-rendus ont été intégrés aux résultats de la concertation.

Le niveau de concertation de chacun des outils utilisés pour les participant.e.s (information, consultation, co-construction) a été clairement expliqué lors de chaque contact individuel ou au moment de la présentation préalable à chaque événement.

Le dispositif de concertation : *(voir aussi quelques photos illustratives et le calendrier complet + nombre de participant.e.s par événements en annexes)*

Affiches : 800 A4 et 200 A3

Flyers :

Flyer événements concertation : 5000

Flyer restitution Auch : 1050

Flyer restitution Arreau : 550

Affiches et flyers ont été placardés et distribués par les communes (mairies, offices de tourisme, syndicat d'initiatives), les syndicats de communes et autres membres de la CLE*. Ils ont été distribués sur les marchés, tractés dans les rues, les magasins et sur les véhicules, dans les lieux où devait se tenir un événement.

Dossiers de concertation : 2500 exemplaires. Relais par les communes, communautés de communes, syndicats de rivières et autres membres de la CLE*, distribution sur les marchés et lors des réunions et ateliers...

2 newsletters : La première pour annoncer lesancements de la concertation, a été envoyée à l'ensemble des contacts eaux du répertoire des animateurs du SAGE* ainsi qu'aux agents du CD 32. 1568 destinataires. La deuxième pour annoncer les deux restitutions de la concertation, a été envoyée aux contacts eaux, aux agents du CD 32 et aux contacts citoyens récoltés pendant les ateliers et ciné-débat de la concertation. 2059 destinataires. Cette deuxième newsletter concernant les événements de restitution a été envoyée également aux contacts presses récoltés par la cellule d'animation (97 contacts). Plusieurs journalistes sont venus assister aux événements. Une dizaine d'articles ont été rédigés sur le temps de concertation préalable.

Encarts presse, annonces radio : 15 communiqués de presse ont été envoyés au journal local La Dépêche et transmis aux autres CD du SAGE* par le service communication du département pour annoncer :

- la concertation du 14 mars au 8 juin 23
- lesancements à Auch et Arreau
- les cinés débat d'Auch, Loudenvielle et Fleurance
- les ateliers d'Andiran, Masseube, Vic Fezensac, Lannemezan, Anères, Beaumont de Lomagne
- les débats-mobiles de Nérac, Fleurance et l'Isle Jourdain, Lannemezan et Arreau
- les événements de restitution

L'information concernant lesancements de la concertation a été relayée par certaines radios, notamment radio fil de l'eau et HIT FM 65.

4 réunions publiques : 2 de lancement, 2 de restitution

19 autres rencontres publiques : 7 ateliers thématiques, 9 débats mobiles, 3 ciné-débats

Atelier partenarial : Dans le cadre de la concertation préalable, il a été décidé de mettre à disposition un kit d'animation pour des citoyens, ou groupement qui seraient intéressés de porter des temps de concertation. La CLE* NRG a été contactée par l'association H2O basse ville Mauvezin dans ce cadre. Cet atelier partenarial a été ainsi ajouté au temps de concertation préalable. Sous forme de conférence interactive, les citoyen.nes ont assisté à un temps d'information sur le territoire du SAGE* et sur les milieux aquatiques par les animatrices du SAGE NRG* et du SYGRAL*. Cette présentation a été suivie d'un temps d'échange afin de recueillir des recommandations et répondre aux interrogations.

Site Internet : Sur la période 14 mars – 8 juin : 11 024 pages vues et 3314 visites sur le site du SAGE*

Réseaux sociaux :

54 publications concernant la concertation préalable sur chaque réseau social : Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter

Nombre de followers: Facebook 258, Instagram 111, LinkedIn 86, Twitter 102

Les publications ont été largement transmises et reprises par les membres de la CLE*.

La communication s'est beaucoup appuyée sur le relais par les membres de la CLE*, par les élus locaux des 660 communes concernées, et par les acteurs du territoire.

Les parties prenantes ont relayé via des mails, les réseaux sociaux, de l'affichage dans les communes, dans leurs journaux, ou par la distribution des flyers mis à leur disposition.

Un kit complet de communication a été fourni à l'ensemble des acteurs de l'eau.

Les garant.e.s seul.e.s ou ensemble (au moins pour les réunions d'ouverture et de clôture et certains ateliers) ont accompagné 15/23 événements.

Avis sur le déroulement de la concertation

La CNDP garantit deux droits complémentaires pour l'ensemble des citoyen.ne.s, le droit d'accéder aux informations et le droit de participer aux décisions, pour tous les projets, plans et programmes qui ont un impact significatif sur l'environnement. En France, ces droits sont constitutionnels, ils s'imposent à tous les responsables de projet, sans restriction. En d'autres termes, les porteurs de projet ne choisissent pas librement de permettre, ou non, la participation du public ; au contraire, ils sont tenus par la loi de permettre aux publics d'exercer leurs droits.

Les garant.e.s doivent donc répondre dans le cadre de ce bilan à deux questions :

- Le droit à l'information a-t-il été effectif ?
- Le droit à la participation a-t-il été respecté ?

Sur la construction du dispositif de concertation

Un esprit de dialogue

La conception du dispositif de concertation s'est faite sur la base du dialogue avec le maître d'ouvrage avec les contributions des membres de la CLE*. Cette concertation a bénéficié de l'expertise du cabinet prestataire de la concertation qui, outre la construction d'un solide dispositif qui répondait aux enjeux de la participation du public dans le cadre de ce SAGE*, a été une force de propositions adaptées pour répondre aux enjeux particuliers de ce territoire, parfaitement maîtrisés par l'équipe d'animation du SAGE NRG*.

Afin de prendre en main notre mission et de faire des recommandations les plus ajustées possibles, nous avons demandé qu'un temps de préparation, appelé étude de contexte, nous soit accordé. Le maître d'ouvrage a adapté son calendrier pour nous permettre de prendre ce temps (environ 4 mois). La prise en compte de nos recommandations s'est ensuite faite dans le cadre d'échanges constructifs. L'étude de contexte a donné les points de repères pour l'élaboration du dispositif. Il s'agissait d'affiner le cadre de la concertation, que ce soit sur les questions de périmètre, de modalités de concertation, de publics cibles, de durée et de calendrier de la concertation. Dans cette phase préparatoire, si le

maître d'ouvrage partageait dans les grandes lignes nos recommandations, il nous semble que sa vision a évolué en particulier sur les deux points suivants :

1. La dimension co-constructive de la concertation dans la limite d'une CLE* décisionnaire : Si le maître d'ouvrage était volontaire pour pousser la concertation jusqu'à une démarche de co-construction nous avons rappelé la forte limite réglementaire du contexte. En effet dans un SAGE*, la CLE* reste décisionnaire. Nous avons donc insisté pour que cela soit bien clair lors du processus de concertation afin de ne pas créer de frustration, et cela fut rappelé lors de chaque atelier.

2. Les moyens mis en œuvre pour la concertation : Compte tenu de l'ambition du processus choisi (longue durée, territoire élargi, beaucoup d'événements) nous avons rapidement alerté le maître d'ouvrage sur la nécessité de renforcer son équipe s'il voulait mettre en place une ingénierie de la participation qualitative. Comme mentionné plus haut, cela fut réalisé avec l'augmentation des équivalents temps pleins dans l'équipe d'animation du SAGE NRG*.

Un processus équilibré

Le processus proposé a répondu, de notre point de vue de garant.e.s, aux enjeux de participation du projet de ce programme : « *pour une fois les citoyens pouvaient parler directement et pas seulement à travers leurs représentants* ».

Les informations diffusées dans le dossier de concertation permettaient à chacun.e de pouvoir s'appuyer sur des éléments de connaissance relatifs au programme. Le site internet proposait les études du diagnostic et de l'état des lieux, pour approfondir sa compréhension du contexte. Les panneaux d'exposition disposés à l'entrée des ateliers et réunions étaient très attrayants et didactiques. Enfin, les flyers et le site internet communiquaient une information claire sur le déroulement de la concertation préalable.

S'agissant d'un programme sur un territoire défini et étendu, il nous a paru que les réunions publiques, les débats mobiles, ciné débats et les ateliers thématiques constituaient des réponses adaptées au maillage du territoire. On notera cependant que le territoire de la Neste (qui aura tout de même accueilli deux réunions publiques à Arreau, un débat mobile et un ciné débat) aurait mérité un atelier délibératif pour permettre d'exprimer plus fortement les arguments propres à ce territoire.

Les différents arguments sur les tendances et scénarios du programme nous semblent avoir été posés et entendus. On note aussi que le temps long de la concertation, qui aura démarré en mars dans le Gers en période de sécheresse hivernale et ce sera conclu en juin dans les Hautes-Pyrénées en période d'orages et d'inondations, aura permis de montrer que le contexte impacte fortement la sensibilité des participant.e.s et aura facilité l'expression d'arguments très différents liés à des situations extrêmes (*voir infra : les constats qui fédèrent*).

Sur les résultats de la concertation

Une mobilisation très satisfaisante

Les chiffres de la concertation rendent compte d'une mobilisation très correcte : les situations extrêmes, décrites ci-dessus, ont joué un rôle pour rendre le sujet de l'eau plus prégnant au niveau national et local et cela a très probablement facilité la mobilisation. Les acteurs.rices de la CLE*, le travail de relance de l'équipe d'animation, la multiplication des outils de communication et les débats mobiles sur les marchés ont été des éléments essentiels à la mobilisation citoyenne. On déplore cependant le peu d'articles parus dans les presses locales et le manque de concernement de quelques élu.e.s locaux.les, qui n'ont pas relayé l'information.

Une démarche inclusive

Une des appréhensions relayée dans l'étude de contexte concernait la typologie des futurs participant.e.s de la concertation. Certains craignaient une concertation d'agriculteurs.rices ou de retraité.e.s, exclusivement. Il était nécessaire de tout faire pour aller « *chercher plus loin* » au-delà des gens déjà sensibilisés, ce qui a été fait avec les débats mobiles sur les marchés – il était prévu de proposer les questionnaires sur place mais ils ont vite été jugés inadaptés au format. Au-delà de la simple information sur la concertation, due à la visibilité du stand et à l'engagement des animatrices, environ 550 personnes ont pu discuter avec ces dernières et entre-elles, puis choisir d'aller plus loin en intervenant sur le site ou en participant à un atelier (prévu généralement le soir même à proximité). Les équipes ont également procédé à du tractage avant les ateliers.

Chaque début d'atelier ou de réunion a été l'occasion de questionner le public pour mieux connaître la répartition entre habitant.e.s, représentant.e.s d'associations, élu.e.s, technicien.ne.s, membres de la

CLE*, etc...(cf. *comptes-rendus d'ateliers*). Le ratio de genre était équilibré avec une légère prédominance masculine selon les événements. Les différentes tranches d'âge étaient présentes avec un déficit des moins de 25 ans (factuellement 10% de réponses au questionnaire en ligne, la tranche d'âge la plus représentée étant celle des 41/60 ans = 43%). Ce déficit a été en partie compensé par le projet tutoré avec les BTSA Gestion et Protection de la Nature (GPN) de l'institut Saint-Christophe de Masseube : la commande était de créer un outil de sensibilisation zones humides*. Une maquette de bassin versant* a ainsi été réalisée par les étudiant.e.s en deux mois. Elle a été utilisée sur 7 ateliers participatifs pendant la concertation citoyenne. Les étudiant.e.s ont animé la maquette sur le marché d'Auch le 2 février 2023 et pendant l'atelier de Masseube le 6 avril 2023. D'autres projets tutorés ont été initiés ou sont en cours en particulier avec les élèves du CFPA de Mirande et le groupement de CPIE* qui font actuellement des animations pédagogiques autour de l'eau, pour les jeunes, dans le cadre d'une prestation, en lien avec l'élaboration du SAGE* Neste et rivières de Gascogne. Cette prestation a été voulue par la CLE*, pour une durée de 1 an, renouvelable 3 fois, afin d'accompagner l'élaboration du SAGE NRG*, jusqu'à son approbation. Ces actions iront nourrir la suite de la concertation et devraient être poursuivies.

Les niveaux d'information, les propositions de travail en commun et les animations ont su s'adapter à tous les publics et ont su les rassembler autour d'un objectif participatif commun (cf. *aussi l'effort d'une proposition originale pour l'événement de clôture à Auch, : mise en place de 12 animations l'après-midi de la restitution, proposition qui n'a pas remporté le succès de fréquentation qu'elle méritait auprès des adultes, mais a touché la tranche d'âge des tout-petits avec la venue des centres aérés - voir photographies dans le dossier photo en annexe*).

Cependant il faut reconnaître, malgré tous les efforts faits pour parer aux déséquilibres de représentation, qu'une majorité des participant.e.s d'atelier appartenaient à un public déjà *averti*, comme l'a fait remarquer une des témoins de la réunion de restitution d'Auch : « *Si je devais ajouter quelque chose dans le sens d'une marge de progression, je dirais qu'autour de la table il y avait beaucoup de personnes déjà sensibilisées au problème de l'eau, il faudrait aller chercher plus largement le grand public* ».

Une démarche qualitative

Sur le plan du contenu, les résultats de cette concertation préalable ont, de notre point de vue, une valeur qualitative importante, malgré une mobilisation différente selon les lieux des rencontres. Cette plus-value tient à la diversité des points de vue et des arguments exprimés et aux riches échanges mutuels dans le cadre des ateliers délibératifs, dont le but était à la fois de favoriser la compréhension des différentes prises de position, mais aussi de faire des propositions. Une réelle richesse de contenu transparait ainsi dans les comptes rendus d'ateliers mis en ligne, dont nous soulignons la clarté et l'exhaustivité (en consultation sur sage-nrg.gers.fr).

La démarche mise en place pour le cadrage des rencontres et pour l'animation des ateliers, le soin apporté à l'articulation des différents temps d'échange (progression collective vers l'élaboration de propositions) ont joué un rôle important dans la qualité du processus.

Visiblement du lien social s'est créé autour des tables par un temps laissé à la brève présentation des participant.e.s entre eux/elles, puis autour de la manipulation d'outils ludiques, enfin grâce à un processus d'écoute mutuelle des argumentaires aboutissant à un livrable mis en commun avec l'ensemble de la salle. Le partage de cette expérience de rapprochement des publics (en particulier la proximité avec les élu.e.s et les technicien.ne.s du territoire, qui se sont prêtés au jeu de la mixité des tables, a souvent été relevée). Elle s'est prolongée, à l'issue de chaque rencontre, autour d'un buffet très animé et apprécié.

On note cependant que la priorisation des enjeux, un des objectifs souhaités par le M.O.* pour cette concertation, a été jugée le plus souvent impossible par les participant.e.s ; leur imbrication, les interactions soulignées à maintes reprises entre qualité/quantité, effets sur la biodiversité, conséquences sur les risques, etc... ont plutôt incrémenté une perception globale de la ressource qui devra être prise en compte par la CLE*.

Un enrichissement des décisions à venir

Retenons que l'ensemble des arguments qui ressortent de cette concertation sont de précieux éléments pour enrichir les décisions de la CLE*. En effet, de notre point de vue, les apports importants de cette concertation se révéleront complémentaires avec ceux issus de la concertation menée avec les acteurs de l'eau, entre autres lors des commissions techniques ou géographiques. Ils doivent permettre l'adéquation du SAGE* aux réalités du terrain et pourront apporter des éléments nécessaires pour nourrir la réflexion et la décision.

Le besoin de poursuivre le lien avec les citoyen.ne.s à l'échelle locale

Nous avons régulièrement questionné les participant.e.s avant ou après les différents temps de rencontre pour recueillir leurs perceptions sur la démarche de concertation préalable, sur le déroulement des réunions, et sur la façon dont ils envisageaient la prise en compte de leurs arguments.

Il ressort de ces petits entretiens à chaud que le cadre proposé pour la concertation a globalement suscité la confiance ; beaucoup de participant.e.s ont souligné la qualité des échanges et l'intérêt de croiser différents points de vue dans un cadre collectif. Et lorsqu'il y a eu des interrogations sur la façon de procéder, elles n'ont pas été bloquantes compte tenu des adaptations immédiatement mises en pratique à la réunion suivante (par exemple des modalités d'animation questionnées lors de la première réunion de lancement - les résultats du travail par tables ont été recueillis puis regroupés par thèmes et présentés aux experts par l'animateur – quelques participant.e.s ont jugé qu'une intervention directe par un.e rapporteur.rice serait plus participative,...).

Cependant, plusieurs participant.e.s ont fait part de leurs interrogations quant à la prise en compte, réelle et à venir, de leurs préoccupations, dans la perspective des suites données à la concertation préalable. Selon nous, c'est un point de vigilance pour la suite que de réfléchir aux moyens de maintenir un lien et une démarche collective, y compris sur la base de divergences.

En bref

Compte tenu des éléments développés supra, les garant.e.s estiment que le droit à l'information et à la participation a été effectif. Le M.O.* a mis en place les moyens, humains, techniques et financiers adaptés à l'ampleur du thème et du territoire de la concertation ; ils considèrent que le public a pu disposer d'une information claire, complète et transparente. La bonne mobilisation d'un public varié lors des différents événements témoigne que l'information sur les modalités de la concertation a atteint ses cibles, même si la communication presse/ radio aurait pu être mieux mise en œuvre (les réseaux sociaux ont, eux, été bien activés). Le M.O.*, les experts et les acteurs de l'eau ont sincèrement et clairement répondu aux questions ou observations et se sont montrés accessibles. Les formats proposés étaient adaptés aux échanges d'arguments, au « travail » collaboratif, ils ont favorisé l'expression de chacun.e.s, l'interactivité et la création de lien social. Ils se sont montrés complémentaires. Ils ont été évalués et légèrement modifiés, en tant que de besoin, au cours du processus.

D'une part le dispositif a permis à toutes et tous d'avancer sur les sujets « mis sur la table » et de proposer une vision, propre à la concertation citoyenne, qui s'est caractérisée par une appréhension plus globale des problématiques.

« Vous avez nourri la connaissance locale et souligné nos erreurs ; Il faudra en tenir compte et changer nos pratiques ». « C'est cette ambition collective qui nous permettra de mieux gérer cette ressource, et ces concertations nous permettront de mieux nous comprendre, contre le risque des conflits d'usages ». (paroles d'élu.e.s, réunion de restitution d'Arreau).

D'autre part l'objectif de production collective, dévolu aux participant.e.s, implique dans la mesure du possible, un engagement dans le suivi du processus. Ce principe a été acté et explicité en présentation de chaque séance.

Quelques chiffres clefs de la concertation :

~ 1700 participations dont :

160 participant.e.s aux deux réunions de lancement (Auch et Arreau)

220 participant.e.s aux deux réunions de restitutions

270 participant.e.s aux 7 ateliers thématiques

+ de 550 rencontres lors des débats mobiles sur 9 marchés.

~ 430 participant.e.s aux 2 ciné-débats.

3314 connexions

9 contributions sur le site, 2 courriels sur l'adresse mail du SAGE, 2 courriels aux garant.e.s.

543 réponses au premier questionnaire en ligne.

36 réponses au deuxième questionnaire concernant la suite à donner à la concertation préalable.

Synthèse des arguments exprimés

Synthèse des observations et propositions ayant émergé pendant la concertation

Nous retraçons dans cette partie principalement les résultats directs de la concertation. C'est-à-dire issus des questionnaires, des verbatims, et des comptes-rendus des réunions de lancement et de restitutions, des ateliers, des mails reçus et de nos observations. Les arguments exposés ci-dessous ne peuvent pas rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des discussions formulées lors des ateliers que l'on peut retrouver sur le site : sage-nrg.gers.fr mais nous nous sommes efforcés de les rapporter de manière suffisamment large pour que la plupart des éléments échangés dans ces ateliers puissent s'y rattacher.

Quantité et usages

« Usages et quantité sont liés, car si on utilise mal l'eau, on ne peut pas la partager ». Il s'agit dès lors de définir un nouveau partage de la ressource, dans un contexte où la ressource s'amenuise.

→ Partager la ressource

Certain.e.s participant.e.s ont fait état de leurs inquiétudes vis-à-vis de la répartition de l'eau, notamment entre territoires « *la ville aura-t-elle priorité sur les espaces ruraux ?* », mais également entre individus « *avec moins d'eau, qui ou quoi privilégier ?* ». S'agit-il de privilégier la santé humaine comme cela a été suggéré ? De conserver l'eau potable pour la boire ? Ou bien de compter sur l'adaptation des pratiques de consommation individuelles et agricoles ? De manière transversale, l'idée de l'adaptation est partagée par de nombreux participant.e.s, il s'agit « *d'adapter nos techniques et nos consommations à la quantité et aux contraintes* ». La question du prix de l'eau a souvent été évoquée, certaines personnes souhaitant voir des systèmes de subventions mis en œuvre pour s'assurer du fait que tout le monde ait accès à l'eau potable, si son prix venait à s'envoler. D'autres ont rappelé l'importance du droit à l'eau et souhaitaient voir mise en œuvre une tarification progressive autour d'enjeux de m³ dits « vitaux » et de m³ « de confort ». Mais « *qu'est-ce qu'une société où l'on a juste de l'eau pour manger et boire ? c'est une société de survie, dans laquelle je ne désire pas vivre !* ». La question du partage de l'eau fut aussi celle du partage des usages. Ainsi les kayakistes furent présents pour évoquer par exemple avec les hydro-électricien.e.s la question de la régulation des débits (cf. *infra*). De même des pêcheur.se.s alertèrent sur les débits réservés pour les rivières et des conséquences des dérogations accordées sur ses débits. Les professionnel.le.s de la montagne sont intervenus à propos des besoins en neige artificielle et de la sauvegarde de leur activité, compte tenu du déficit nival constaté chaque hiver ces dernières années.

Pour garder notre qualité de vie, il ne faut pas arriver à la pénurie et éviter toute appropriation de la ressource « *il faut que ce soit des décisions collectives* ».

Il a aussi été évoqué le besoin de mettre en place une solidarité amont-aval. Le risque d'accaparement de la ressource par les agriculteur.rice.s les plus en amont a été mis en avant. Il s'agit donc de trouver des solutions pour assurer une juste répartition de la ressource pour les acteurs.rice.s de l'ensemble du territoire, y compris ceux/celles les plus éloigné.e.s des sources.

→ Stocker la ressource ?

Les retenues d'eau et le stockage en surface ont été largement questionnés, notamment vis-à-vis de leur efficacité : « *Il faut stocker davantage l'eau, mais pas nécessairement dans des retenues de surface car cela pose des problèmes d'évaporation* ». Ainsi des désaccords ont émergé sur la question des retenues ou lacs collinaires, certains estimant que retenir l'eau serait une action indispensable pour bénéficier d'eau en été, d'autres préférant la « *laisser couler* » aux bénéfices des espaces naturels. Il faut trouver des « *manières de retenir l'eau en ciblant les endroits, non pas en interdisant les retenues mais en les encadrant mieux* ». « *Il faut faire davantage de retenues mais ces mesures doivent être couplées à une tarification progressive de l'eau et une sensibilisation au gaspillage de la ressource* ». Ce sujet a fait l'objet de longues discussions, questionnant les tensions entre usages pour la vie humaine, et biodiversité. D'autres ont également mentionné la baisse de la pluviométrie dans les années à venir : « *quelle eau resterait-il donc à stocker ?* »

Au-delà du stockage collectif, on a aussi entendu qu'il faudrait également systématiser le stockage individuel et « *systématiser les récupérateurs d'eau de pluie sans pour autant oublier le cycle naturel de l'eau* ». Il s'agit aussi de valoriser la réutilisation des eaux usées, de mettre fin au gaspillage et de repenser notre utilisation de l'eau potable jugée abusive notamment pour les toilettes et le remplissage des piscines.

Qualité et Biodiversité

→ La qualité de l'eau

« *On oublie souvent un peu de parler de la qualité de l'eau* ». Les participant.e.s sont d'accord sur le fait que conserver une eau de qualité est indispensable (lutter contre la pollution des intrants agricoles mais également des pollutions domestiques de l'eau).

Il est demandé d'avoir un meilleur entretien des infrastructures, des réseaux d'eau, ainsi que des « *stations d'épuration du territoire* » qu'il s'agirait de « *renouveler pour mieux traiter les eaux usées* ». Il est proposé de promouvoir des « *solutions de filtrages naturels de l'eau* » comme certaines plantes, les prairies humides, quelques bactéries et autres insectes. « *Un investissement important dans les équipements publics (eau potable, assainissement, zone de rétention de l'eau...) et une modification des paradigmes (désimperméabilisation, renaturation, modification du type de cultures...), accompagnée par les pouvoirs publics, semblent indispensables afin de réussir une transition nécessaire vers un autre rapport et usage de l'eau* ».

→ La biodiversité

La biodiversité a été perçue comme enjeu prioritaire pour ses fonctions : limitation de l'érosion des sols*, amélioration de la qualité de l'eau. Pour ce faire, certains ont souligné l'importance de la restauration des zones humides*. « *Protection et remise en place des zones humides* dégradées me paraissent une nécessité.* » Il a aussi été question de gestion « *intelligente* » des forêts, mais également de questionnement sur les essences à planter, dans une perspective de changement climatique. L'enjeu de la replantation d'arbres est multiple : cela permettrait d'améliorer la qualité de l'eau (filtration), de refroidir les sols (et donc lutter contre l'évaporation de la ressource), et d'améliorer la biodiversité.

De manière transversale, de nombreux citoyen.ne.s ont souligné la nécessité d'agir plus fortement en faveur de la préservation de l'écosystème existant (zones humides*, espaces naturels...). Le constat est fait d'un manque d'entretien mais aussi d'une nécessaire sensibilisation en la matière. Les plus ancien.ne.s ont constaté la disparition des haies et de la végétation autour des cours d'eau. Il faut donc replanter des arbres le long des rivières, à la fois dans une perspective de développement de la biodiversité, mais également dans un but d'amélioration de la qualité de l'eau. Il est aussi proposé de simplifier la gestion naturelle des cours d'eau, mais aussi de financer davantage ces actions.

→ Pollution de l'eau

Par le prisme de l'agriculture ou des usages domestiques, la question de la qualité (et donc de la pollution) de l'eau a généré de nombreuses discussions. « *La qualité de l'eau est catastrophique sur le territoire.* » Certain.ne.s s'inquiètent particulièrement d'un scénario dans lequel la potabilisation coûterait plus cher, et proposent d'appliquer le concept de « *pollueur/payeur* » aux cours d'eau.

Le rôle tenu par le secteur agricole sur la qualité de l'eau interroge et suscite des désaccords, certain.ne.s rappellent que l'agriculture n'est pas seule responsable de la pollution des cours d'eau, et que la responsabilité de la pollution domestique, au travers par exemple des médicaments ou de l'utilisation de certains produits d'entretien est loin d'être négligeable. « *Les pesticides se retrouvent*

dans les rivières et les produits ménagers n'en parlons pas ! ». Dès lors, la question de la réglementation a été posée : faut-il la durcir ? faire appliquer l'existant ? en créer de nouvelles ? et quelles règles le SAGE NRG* peut-il fixer ?

Agriculture

→ Vers un nouveau modèle agricole

Les échanges en ateliers ont régulièrement permis de discuter du rôle du monde agricole et de ses possibles changements, tout en insistant sur l'importance majeure de l'agriculture qui « *nourrit le territoire* ». Le constat initial de cette réflexion était de dire que l'agriculture est un des principaux postes de consommation de l'eau sur le territoire. « *Moi j'étais agriculteur avant et là je me dis, les agriculteurs, avec le manque d'eau, ils sont mal barrés* » Quelqu'un a rappelé que les agriculteurs semblaient aujourd'hui « *stigmatisés* », en dépit de leur rôle fondamental. Les participant.e.s se sont d'abord attaché.e.s à décrire le modèle actuel et à en pointer les limites : pollution des intrants, taille des exploitations (remembrement), agriculture dite « *spéculative* » plutôt que « *nourricière* » et en même temps essentielle pour nourrir la population ... L'agriculture devrait toutefois changer, pour une partie des personnes présentes. « *Il faut faire des plantations qui demandent moins d'eau. Mon mari est agriculteur, il y pense. Par exemple, on a mis de l'ail.* » Mais les formes que ces changements devraient adopter n'ont toutefois pas fait consensus, posant de nombreuses questions : quel modèle adopter ? comment permettre aux agriculteur.rice.s de continuer à vivre de leur métier ? et comment accompagner ces changements ? Et dans quels espaces peut-on continuer à discuter de ce changement de modèle agricole ?

→ Les solutions envisagées

Les participant.e.s ont proposé des pistes de solutions à approfondir, telles que des solutions fondées sur la nature comme : « *replanter des haies, couvrir les sols, favoriser l'agroforesterie, les pratiques sur sol vivant, remettre des prairies, protéger les zones humides** » ou encore adapter les cultures au changement climatique, protéger la ripisylve*, entretenir les fossés, se soucier de l'eau verte* comme de l'eau bleue*, respecter la nature du sol* (réservoir naturel) et limiter le gaspillage de l'eau en adaptant des techniques d'irrigation économes, par exemple.

Des solutions plus structurelles sont préconisées, comme « *l'accompagnement des agriculteurs vers des pratiques plus raisonnées et des cultures adaptées au climat* », « *le financement du changement des techniques agricoles* », « *la formation des ingénieurs agronomes* ». Il a été proposé de mobiliser des financements et la Chambre d'Agriculture afin d'accompagner ce changement de pratiques. Il ne s'agit pas seulement de procurer des aides financières aux agriculteur.rice.s mais également de leur proposer des formations techniques pour s'adapter aux pratiques nouvelles. Un agriculteur a explicité ses « *difficultés à changer de pratiques, en ayant appris des façons de faire au début de [sa] vie, qui sont aujourd'hui désapprouvées* ».

→ Ne pas stigmatiser les agriculteur.rice.s

Néanmoins, il a été rappelé que le monde agricole ne devait pas systématiquement être « *pointé du doigt* » et tenu pour unique responsable. En effet, notamment au regard de la question de la qualité de l'eau, la responsabilité agricole (produits phytosanitaires) devait être mise en perspective avec les responsabilités individuelles vis-à-vis des pollutions domestiques de l'eau (produits ménagers).

Gouvernance

Les participant.e.s ont du mal à percevoir quelle pouvait être leur place, leur poids et leur rôle dans la prise de décision autour des politiques de gestion de l'eau : « *les citoyens peuvent jouer leur rôle par engagement mais ils manquent de pouvoir d'agir* ».

→ la gouvernance de l'eau

Constatant le manque de lisibilité de cette gouvernance, certains y voient aussi un frein à l'action et à la sensibilisation. Des participant.e.s ont donc appelé à l'établissement d'un dialogue, entre gestionnaires et habitant.e.s, et plus largement à l'association des citoyen.ne.s aux décisions, pour assurer une répartition et une gestion équitable de la ressource en eau. « *Le SAGE NRG* est plus qu'un outil de planification. Il doit être un outil d'adhésion à une nouvelle politique publique de gestion* ».

de l'eau. - Un outil de co-décision, grâce à une représentativité au sein de la CLE* bien plus large qu'aujourd'hui. »

La logique hydrographique du SAGE* est une échelle peu commune et pourtant « naturelle », il a donc été proposé de « redéfinir nos frontières administratives d'un point de vue hydrogéologique » mais aussi de donner davantage de pouvoir à la CLE* dans cette gouvernance, estimant que la question de l'eau est un enjeu prioritaire.

Des participant.e.s souhaitent que l'on se dirige vers une gestion publique de l'eau, vue comme un bien commun partagé par tous. Il faut « augmenter le nombre de fonctionnaires travaillant sur les questions de l'eau », « que la politique de l'eau soit mise au cœur de l'action publique ».

Si certain.e.s penchaient pour davantage de contrôle notamment au sujet du « remplissage des piscines privées » et en faveur d'un « partage strict de l'eau », d'autres suggéraient plutôt de trouver des alternatives à la norme et au contrôle par des actions de sensibilisation, d'incitation et d'accompagnement.

Quelques éléments complémentaires

(cf. comptes-rendus des réunions de restitutions sage-nrg.gers.fr)

Les constats qui fédèrent

L'eau est un sujet important, voire prioritaire dont il faut se saisir collectivement : cela appelle à des changements individuels et collectifs. « L'eau est un bien commun. Il faut tous en avoir de manière équitable », « les agriculteurs doivent faire différemment », « les communes doivent montrer l'exemple », « L'eau est l'enjeu de ce siècle. C'est un bien commun à préserver et nous avons les moyens de réussir ce défi ».

Le manque d'eau, la diminution de la ressource, est source d'inquiétude alors que l'excès d'eau apparaît souvent plus lointain, sauf en fin de concertation, où la reprise des orages et des inondations en mai 2023 a remis le sujet du risque inondation et sa gouvernance en avant. Lors de la réunion de restitution à Arreau, les participant.e.s ont partagé des craintes peu évoquées auparavant. « Y'a-t-il une vraie politique sur les torrents de montagne, qui ont montré en 2013 qu'ils pouvaient mener à une catastrophe globale sur la vallée ». Un participant estime qu'il y existe un grave manque au niveau des exercices de sauvetage. Le PETR* pays des Nestes apporte des éléments pour le rassurer mais on continuera à s'interroger sur la gestion des risques naturels ou techniques et sur la méconnaissance des différentes politiques et mesures mises en œuvre sur ce sujet.

L'eau n'est pas uniquement une question de quantité, les enjeux sont interdépendants : répartition des usages, modèle agricole, qualité, biodiversité, économie, gouvernance...

Le territoire du SAGE* est peu signifiant au quotidien mais il fait sens pour la gestion de l'eau : le Canal de la Neste est vu comme un trait d'union.

Un fort besoin d'information et de sensibilisation se fait jour: sur le fonctionnement du système Neste*, l'état des cours d'eau, la répartition des usages, les impacts du stockage...

Les sujets qui font débat

Faut-il adapter nos usages à la quantité d'eau à venir (diminution) ou adapter la quantité d'eau (nouvelles sources) à nos usages actuels ? C'est le principal sujet de débat avec son corolaire sur le sujet du stockage de l'eau. En effet certain.e.s militent pour créer de nouvelles réserves pour stocker l'eau. On entend beaucoup l'argument de l'adaptation au changement climatique avec une fonte des neiges plus précoce ou des précipitations plus irrégulières. « Il faut pouvoir gérer les fortes pluies liées au changement climatique, par exemple avec des bassins de rétention. » « Il faut retenir davantage l'eau dans les barrages. Mais bon, on voit bien qu'il neige moins. Il faut trouver un moyen de stocker l'eau l'hiver. » « Il faut faire plus de retenues collinaires* pour ralentir le passage de l'eau ». D'autre ne veulent pas « s'accaparer » l'eau au détriment de l'aval ou d'autres usages et insistent plutôt sur la sobriété, sur l'idée de bien commun. « L'eau est un bien commun. Il ne faut pas que certains se l'approprient et captent uniquement pour eux. » « L'eau est un bien commun. Moi ça me fait peur que les gens pensent qu'il faut garder l'eau pour le territoire » « Est-ce que le stock est la meilleure solution pour conserver l'eau ? Je suis pour imposer les récupérateurs mais c'est encore ça de moins qui va dans les nappes » « Il faut apprendre aux gens à moins utiliser d'eau. ».

Le stockage artificiel est-il une nécessité ou une fausse bonne idée à long terme ? Quels impacts le stockage de l'eau peut-il avoir sur les sols, sur la biodiversité à long terme. Arrivera-t-on au vu du changement climatique à remplir ses solutions de stockage, ...

Faut-il revoir les débits réglementaires de sortie des rivières et «garder» davantage d'eau pour le territoire ? Quelle solidarité entre territoire, amont/aval ?

Faut-il revoir la gestion de l'eau ? (régie privée, publique ...) et autour de ces questions, celles du prix de l'eau et de l'entretien des infrastructures.

Faut-il imposer, réglementer ou bien accompagner et inciter ? « *Il ne faut pas imposer. Aujourd'hui on oblige trop, si on contraint on braque. Il faut accompagner les changements.* » On entend aussi l'exact contraire. La question semble donc se poser au cas par cas...Et lié à ce sujet, le SAGE* est-il un outil adéquat pour répondre aux enjeux du territoire ?

Des propositions, des arguments et des scénarii alternatifs

Mieux répartir la ressource et prioriser les besoins

Eviter les conflits d'usages et une guerre de l'eau grâce au dialogue pour trouver un partage équitable de la ressource. « *Il n'existe pas de solution miracle, il va falloir combiner une multitude de solutions* ». Faire coexister les principaux usages : consommations individuelles, agriculture, industrie
Veiller à la répartition équitable de la ressource sur tout le territoire : en laisser suffisamment pour l'aval du territoire et assurer la répartition entre irrigants. « *Il faut partager. Ici on a de l'eau mais il faut penser aux territoires voisins* ».

Aller vers la sobriété des usages de l'eau

Réduire nos consommations d'eau individuelles et collectives : limiter les piscines, les bains, les arrosages, les cultures gourmandes en eau ... « *entre l'eau pour la centrale et l'eau pour le maïs, on se demande ce qu'il va rester pour nous !* »

Mettre en place des mécanismes d'économie d'eau en adaptant les logements individuels notamment (récupérateurs d'eau, circuits fermés) mais aussi par l'incitation voire l'interdiction

Lutter contre le gaspillage de l'eau potable : ne plus utiliser d'eau potable dans les toilettes, ne plus arroser avec l'eau potable, investir dans l'entretien des réseaux pour limiter les fuites

Partager les efforts : ne pas parier uniquement sur les gestes individuels « *On ne peut pas supprimer d'usage, mais réduire les quantités pour tous les usages* ».

Trouver de nouvelles ressources d'eau

Des sources alternatives à « garder » : eaux usées, eaux de pluie, inondations et débordements, puits individuels.

Des solutions de stockage semi-collectifs voire individuels : « *Quand on a construit notre maison on a mis deux récupérateurs enterrés. On essaie d'être autonomes* ».

Des solutions de stockage artificiel, à grande échelle (lacs, retenues) : « *Les retenues peuvent être une solution si elles sont bien faites et qu'on a de quoi les remplir.* »

Un sujet qui questionne : quel impact du stockage artificiel sur les sols et la biodiversité à long terme ? Y aura-t-il suffisamment d'eau pour «remplir» les solutions de stockage ?

Des solutions de stockage naturel : zones humides*, meilleure qualité des sols et sols non drainés
« *Encourager la pratique du couvert végétal et le non-travail de la terre* ». « *Il est urgent de comprendre le rôle des arbres, des souches, et des grands arbres anciens dans le circuit naturel de l'eau* ».

Accompagner le changement de modèle agricole

La nécessité d'adapter les pratiques agricoles à la situation, une situation partagée par les consommateurs et le monde agricole.

Ne pas stigmatiser le monde agricole, conserver une agriculture nourricière sur le territoire « *Changer nos modes agricoles : trouver des cultures qui demandent moins d'eau, et restent rémunératrices* ».

Optimiser les pratiques d'irrigation (technique, matériel) et favoriser les cultures nécessitant peu d'eau, qui sont adaptées à la quantité d'eau disponible sur le territoire

Accompagner fortement les agriculteur.rice.s : partage de bonnes pratiques, formations, subventions, filières...

Valoriser les solutions d'agroforesterie, d'agriculture sur sols vivants

S'appuyer sur les agriculteurs pour replanter et préserver des haies, développer les prairies humides

S'appuyer sur des solutions naturelles

Préserver et développer la biodiversité pour ses fonctions : amélioration de la qualité de l'eau, qualités paysagères et des sols*, baisse de la température...

Replanter et préserver des haies, renaturer les berges : favoriser les trames écologiques, consolider les berges, améliorer la qualité paysagère du territoire « *Replanter des haies, mettre en place les principes de l'association Arbres & Paysages* ».

Préserver, identifier et créer de nouvelles zones humides.* « *Il faut maintenir et recréer un maximum de zones humides** ».

Améliorer la qualité du sol* (agroforesterie, sols vivants, captage carbone...)

Contrôler et réguler les sources de pollution

Un sujet impactant pour la potabilisation, les loisirs (pêche, tourisme, kayak) et la biodiversité.

Plusieurs entrées : la pollution visible des cours d'eau, les rejets chimiques et l'impact sur le traitement de l'eau potable.

Plusieurs conséquences : les risques pour la santé humaine, la production d'eau potable, les impacts sur la faune et la flore aquatique.

Plusieurs solutions : agir à la source de la pollution (interdire ou réduire les phytosanitaires « *Les pesticides se retrouvent dans les rivières et les produits ménagers n'en parlons pas !* » « *Il faut interdire les pesticides qui se retrouvent dans nos rivières !* », sensibiliser aux pollutions domestiques (produits ménagers), contrôler les rejets industriels et privilégier les solutions naturelles (phytoépuration, restauration des zones humides*). « *Je pense qu'on a vraiment eu un impact négatif, en tant qu'êtres humains sur la nature et qu'il faut compenser. Les zones humides* nous rendent de grands services* ».

Se prémunir des inondations et des coulées de boues en appliquant des solutions fondées sur la nature

- Limitant l'artificialisation des sols*, les constructions en zones inondables et favorisant l'infiltration naturelle notamment grâce aux zones et prairies humides « *Stop à l'artificialisation à outrance, il faut replanter et arrêter de mettre du béton partout* »
- Renaturant les berges: consolider les ripisylves* pour limiter les débordements et l'érosion « *il faut revenir à une agriculture respectueuse de l'environnement, des terres vivantes qui laissent pénétrer l'eau, à des petites parcelles avec des ripisylves*, des haies et des fossés. Ils retiennent l'eau lors des pluies, elles abritent faune et flore.* »
- Redonnant aux cours d'eau un fonctionnement naturel, leur laisser de la place et prévoir des zones d'expansion (inondables).

Les inondations sont aussi perçues comme une opportunité pour augmenter le stock d'eau disponible sur le territoire.

Simplifier la gouvernance et augmenter les moyens d'action

Le SAGE* et la CLE*, des objets encore non identifiés (quel impact, quel rôle ?)

Des acteur.rice.s publics nombreux.ses, aux compétences parfois floues.

Une absence de consensus sur les leviers d'actions : sensibiliser, inciter et accompagner sont prioritaires mais les interdictions, le contrôle et l'application des règles déjà en vigueur ont aussi été soulignés.

Investir davantage dans l'entretien des infrastructures : limiter les fuites d'eau, améliorer le traitement des eaux usées mais aussi mieux entretenir les cours d'eau et les berges (en respectant la ripisylve*).

Évolution du projet résultant de la concertation

Le projet n'a pas évolué durant la phase de concertation, par des engagements pris par le responsable du programme, en réponse à des arguments exprimés par les participant.e.s. Cette concertation est justement destinée à faire évoluer le projet de SAGE NRG*, évolution qui devra être précisée après la prise de connaissance des bilans des garant.e.s et des différentes synthèses, verbatim et comptes-rendus, qui seront fournis et ont été réalisés par l'AMO* concertation. Au vu des résultats de la concertation, les choix d'évolutions du programme seront effectués ou pas... Le porteur de projet a besoin d'un temps de latence et de concertation avec les membres de la CLE * avant d'apporter sa réponse dans le cadre justement de la réponse à ce bilan, avant de s'engager dans une nouvelle étape d'élaboration du SAGE*.

Demande de précisions et recommandations auprès de la CLE* SAGE NRG*.

Précisions à apporter de la part du responsable programme

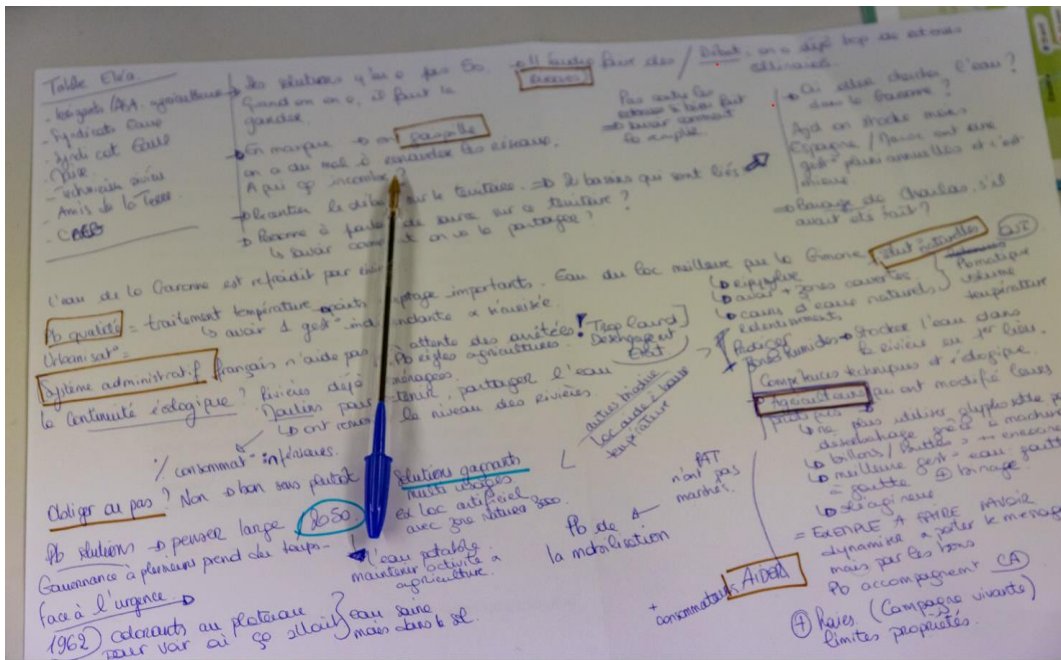
- Il conviendrait de revenir sur la question de la gouvernance de l'eau, éventuellement réaliser un organigramme des différentes instances qui interviennent et des différents documents qui régissent la politique de l'eau. Pourquoi ne pas réfléchir dès maintenant et en concomitance à leur élaboration à l'accessibilité pour le grand public des documents finaux? Par exemple la rédaction, en parallèle des documents réglementaires, d'un « SAGE* pour les nuls » pour rendre lisible cette politique publique essentielle ? Y associer un petit guide de la gouvernance (sujet qui reste flou).
- Le SAGE* a ses limites, cela a été bien répété pendant le processus de concertation mais il conviendrait de préciser comment il compte agir (et quelles sont ses limites de pouvoir/d'influence) sur les autres acteurs de l'eau pour leur proposer de mettre en pratique les actions et les solutions envisagées par les citoyen.ne.s, pour faire face à la diminution de la ressource constatée actuellement, amplifiée à moyen terme et aggravée dans le futur par le changement climatique.
- Les questions techniques particulièrement complexes ou dont les réponses étaient trop longues devront être reportées sur le site de la concertation.

Recommandations des garant.e.s pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique

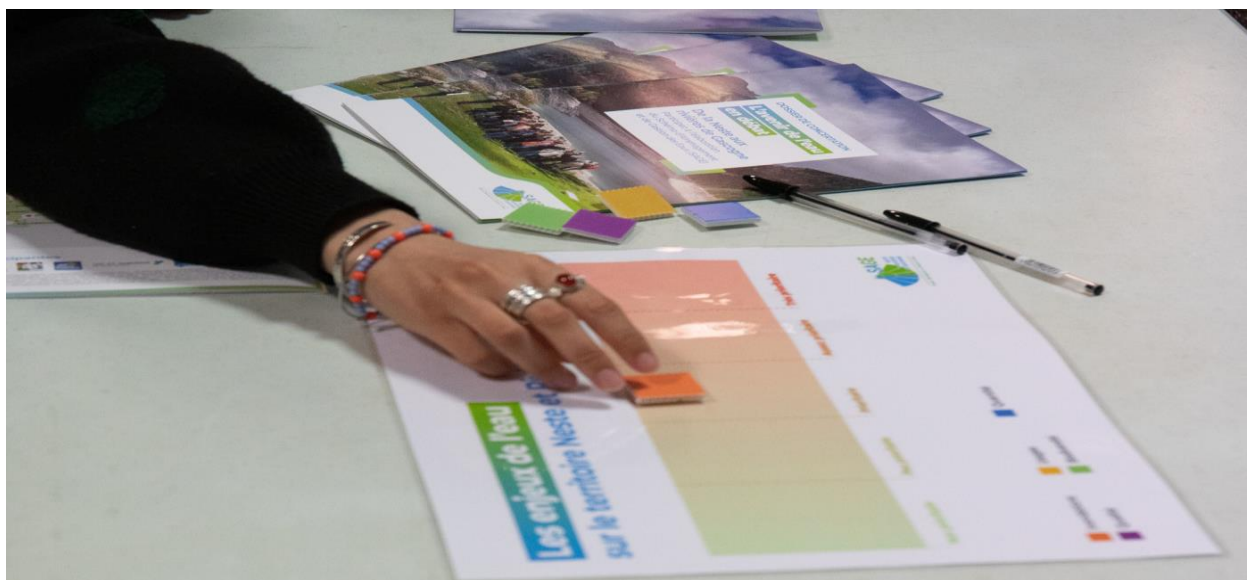
- La concertation continue*, actée dès le début de la préparation de la concertation, a été annoncée systématiquement aux participant.e.s au cours du processus. Il faut maintenant en définir plus précisément les modalités et le contenu.
- Pour la concertation continue*, il serait utile de préciser les contours du SAGE* : que peut le SAGE* ? Quelles sont ses ambitions ? Afin de faciliter le positionnement des citoyen.ne.s.
- Il conviendrait de réfléchir, au-delà des ambitions, aux facteurs clés de réussite de l'application de ce SAGE* afin de pouvoir mettre en place une évaluation de la démarche, puis du programme lui-même, au fil de l'eau et en fin de parcours.
- Il nous paraît important que des ateliers thématiques puissent avoir lieu lors de la concertation continue* afin d'approfondir les points évoqués lors de cette concertation préalable. Par exemple, lors de la réunion publique de clôture de la concertation préalable du 8 juin à Arreau, il a été annoncé qu'un atelier, sur le territoire des Nestes, sur la question des débits et de leur régularité serait organisé (la question était restée en suspens du fait de sa complexité...), il est donc important qu'il puisse avoir lieu.
- Des visites de sites - permettant information et délibération - avaient été préconisées par les garant.e.s, mais dans le délai imparti à la concertation, les visites n'ont pu être organisées. Elles pourraient l'être dans le cadre de la concertation continue*.

- La mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente a été demandée déjà lors de l'étude de contexte et réitérée pendant la concertation. Il faut examiner les différentes formes qu'elle pourrait revêtir. Elle pourrait se poursuivre au-delà de la fin de la rédaction du SAGE NRG*, et être associée à l'évaluation de son application.
- Maintenir le site en fonction et ouvert à la participation (contributions) ; et l'alimenter jusqu'à l'enquête publique.

Enfin, dernier point, le bilan des garant.e.s devra faire l'objet d'une présentation à la CLE*. D'autre part une réunion publique suite à la remise de la réponse du M.O.* au bilan est une pratique qui se généralise. Cette réunion dite de « reddition des comptes » pourrait avoir lieu en préambule du lancement de la concertation continue*.



Travail en Atelier



Liste des annexes

- Annexe 1. Tableau des demandes de précisions et recommandations des garants.
- Annexe 2. Un peu plus qu'un lexique...
- Annexe 3. Calendrier des événements avec nombre de participant.e.s
- Annexe 4. Carte de répartition des événements sur le territoire SAGE NRG*
- Annexe 5. Lettre de mission.
- Annexe 6. Quelques éléments de communication
(crédits photos de l'ensemble du Bilan : J.C. DEBORD/CD32/AIP)



Réunion de lancement à ARREAU

Annexe 1 Tableau des demandes de précisions et recommandations des garant.e.s

Réponses à apporter par le responsable du projet et les acteurs décisionnaires
à la concertation préalable

Demande de précisions et/ ou recommandations 07/07/2023	Réponse du/ des maître(s) d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée JJ/MM/AAA	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus JJ/MM/AAA	Moyens mis en place pour tenir les engagements pris JJ/MM/AAA
Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse			
<i>1. Il conviendrait de revenir sur la question de la gouvernance de l'eau, éventuellement réaliser un organigramme des différentes instances qui interviennent et des différents documents qui régissent la politique de l'eau.</i>			
<i>2. Le SAGE* a ses limites, cela a été bien répété pendant le processus de concertation mais il conviendrait de préciser comment il compte agir (et quelles sont ses limites de pouvoir/ d'influence) par rapport aux autres acteurs de l'eau ; pour leur proposer de mettre en pratique les actions et les solutions envisagées par les citoyens, afin de faire face à la diminution de la ressource constatée actuellement , amplifiée à moyen terme et aggravée dans le futur par le changement climatique.</i>			
<i>3. Les questions techniques trop complexes ou dont les réponses étaient trop longues, encore en suspens, devront être reportées sur le site de la concertation.</i>			

Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s			
<i>1. Définir les modalités de la concertation continue*.</i>			
<i>2. Avant la concertation continue*, préciser les contours du SAGE* : que peut le SAGE* ? quelles sont ses ambitions ? afin de faciliter le positionnement des citoyen.</i>			
<i>3. Il conviendrait de réfléchir, au-delà des ambitions, aux facteurs clés de réussite de l'application de ce SAGE*, et mettre en place une évaluation de la démarche, puis du programme lui-même, au fil de l'eau et en fin de parcours.</i>			
<i>4. Prévoir des ateliers thématiques sur les questions laissées en suspens et des visites de sites, qui n'ont pu être réalisées en première phase, lors de la concertation continue*.</i>			
<i>5. Mise en place d'une instance de concertation citoyenne permanente. Il faut examiner les différentes formes qu'elle pourrait revêtir. Elle pourrait se poursuivre au-delà de la fin de la rédaction du SAGE, et être associée à l'évaluation de son application.</i>			
<i>6. Accessibilité pour le grand public des documents finaux. Par exemple la rédaction, en parallèle des documents réglementaires, d'un « SAGE* pour les nuls » pour rendre lisible cette politique publique essentielle ? Y associer un petit guide de la gouvernance (sujet qui reste flou).</i>			
<i>7. Maintenir le site en fonction et ouvert à la participation (contributions) ; et l'alimenter jusqu'à l'enquête publique.</i>			
<i>8. Le bilan des garant.e.s devra faire l'objet d'une présentation à la CLE*. Une réunion publique de « reddition des comptes » pourrait avoir lieu en préambule du lancement de la concertation continue*.</i>			

Annexe 2. Un peu plus qu'un lexique...

(Source des informations : dossier SAGE NRG *et dossier de concertation © AMO)

AEP : Alimentation en Eau Potable

AMO : Assistant Maître d'Ouvrage

Bassin versant : espace où tous les écoulements, en surface ou en profondeur, se dirigent vers le même exutoire (cours d'eau, lac ou mer)

CACG : Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne

Canal de la Neste et système Neste : (*voir historique dans le bilan*) , 29 km, alimentation d'un système de rigoles de 90 km, et de 17 rivières, dont 12 dans le périmètre du SAGE

Centrale nucléaire de Golfech : près de Toulouse, hors du territoire du SAGE, bénéficie de 10Mm3 réservés dans la retenue de Gimone pour refroidir les deux réacteurs.

Chevelu hydrographique : 11 500 km de cours d'eau ont un fonctionnement hydrologique naturel/ 1700 km réalimentés via des aménagements divers.

CNDP : Commission Nationale du Débat Public

CLE : Commission Locale de l'Eau

Concertation continue*: ce processus assure le continuum de la participation du public entre concertation préalable et enquête publique.

CPIE : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement.

Eau bleue : eau visible et exploitée

Eau verte : invisibles elles représentent 70% des précipitations absorbée par le sol puis évaporées par la végétation naturelle ou cultivée.

EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Etiage : période de l'année où l'eau atteint son point le plus bas

MO: Maître d'Ouvrage

Neste et rivières de Gascogne : l'ensemble fait partie du bassin Adour-Garonne. 13200 km de cours d'eau s'y écoulent de façon permanente ou temporaire.

OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Retenues collinaires : petits plans d'eau situés en fond de vallons gascons, qui se remplissent majoritairement par la pluie ~ 3000

Ripisylve : ensemble de la végétation présente sur les rives d'un cours d'eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SAGE NRG : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Neste et Rivières de Gascogne

SCoT : Schéma de Cohésion Territoriale

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SMEAG : Syndicat Mixte d'Equipement Aménagement de la Garonne

Sol : de sa qualité dépend sa capacité à stocker les eaux de pluie. C'est un véritable réservoir d'eau et un régulateur des précipitations.

SIG : Système d'Information Géographique

SYGRAL : Syndicat de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne

Zones humides : les milieux humides (tourbières, forêts alluviales...) sont des espaces entre terre et eau, caractérisés par la présence d'eau dans le sol, en surface ou de façon permanente ou temporaire (50%des ZU ont disparu en France entre 1960 et 1990 et depuis, la moitié des ZU continuent à être dégradées).

L'avenir de l'eau en débat Plan de situation

Mercredi 7 juin 2023

AUCH

GERS LE DÉPARTEMENT

SAGE NESTE RIVIÈRES DE GASCOGNE

La Chartreuse

Le Hangar

93, route de Pessan, Auch

0 50 m

Sources : SAGE NRG
Réalisation : SAGE NRG, mai 2023

Stands (14h-18h)

- 1 Accueil
- 2 Vidéo Neste et Rivières de Gascogne (Salle 2)
- 3 Exposition sur l'eau
- 4 Animation "Maquette bassin versant"
- 5 Jeu de l'Oie Gaspid'O
- 6 Animation "Malette ricochet"
- 7 Animation "Expériences sur l'eau"
- 8 Découverte biodiversité (14h-16h)
- 9 Démonstration du drone bateau (16h-18h)
- 10 Qualité de l'eau dans le Gers
- 11 Lectures autour de l'eau (Médiathèque)
- 12 Archives eau (Salle Mozaïk)
- 13 Navigation sur la Baise (Salle1)

Restitution (À partir de 18h30)

- 14 L'avenir de l'eau en débat
- 15 Sage Apér'eau

Toilettes

Annexe 3 : CALENDRIER DES EVENEMENTS AVEC NOMBRE DE PARTICIPANT.E.S

Date	Evènement	Ville	Dép	Lieu	Commission Géographique	Horaire	Estimation nombre de personnes
mardi 14 mars 2023	Lancement	Auch	32	Salle des Cordeliers	Gers-Auroue	18h 20h30	100
mercredi 15 mars 2023	Lancement	Arreau	65	Salle du Terminus	Neste	18h 20h30	60
lundi 20 mars 2023	Débat mobile	Mirande	32	Marché	Baïse-Auvignon	9h 12h	50
mercredi 22 mars 2023	Ciné Débat	Auch	32	Ciné 32	Gers-Auroue	20h30	210
vendredi 31 mars 2023	Ciné Débat	Loudenvielle	65	Cinéma l'Arixo	Neste	20h	120
samedi 1 avril 2023	Débat mobile	Nérac	47	Marché	Baïse-Auvignon Osse Gélise Auzoue	9h 12h	80
mardi 4 avril 2023	Débat mobile	Fleurance	32	Marché	Gers-Auroue	9h 12h	100
mercredi 5 avril 2023	Atelier	Andiran	47	Salle des fêtes	Osse-Gélise- Auzoue	18h 20h30	50
jeudi 6 avril 2023	Atelier	Masseube	32	Salle des fêtes	Gers-Auroue	18h 20h30	60
samedi 8 avril 2023	Débat mobile	L'Isle Jourdain	32	Marché	Save	9h 12h	80
mercredi 12 avril 2023	Débat mobile	Boulogne Sur Gesse	31	Marché	Save	9h 12h	60
mercredi 12 avril 2023	Atelier	Samatan	32	Salle des fêtes	Save	18h 20h30	39
jeudi 13 avril 2023	Atelier	Vic-Fezensac	32	Salle des fêtes	Osse-Gélise- Auzoue	18h 20h30	35
vendredi 21 avril	Ciné débat	Fleurance	32	Cinéma	Gers-Auroue	20h30	100
mercredi 26 avril 2023	Débat mobile	Lannemezan	65	Marché	Baïse-Auvignon	9h 12h	30
mercredi 26 avril 2023	Atelier	Lannemezan	65	Salle des fêtes	Baïse-Auvignon	18h 20h30	44
jeudi 27 avril 2023	Débat mobile	Arreau	65	Marché	Neste	9h 12h	60
jeudi 27 avril 2023	Atelier	Anères	65	Salle des fêtes	Neste	18h 20h30	18
mardi 2 mai 2023	Atelier	Beaumont de Lomagne	82	Salle des fêtes	Gimone-Arrats	18h 20h30	21
mercredi 3 mai 2023	Débat mobile	Gimont	32	Marché	Gimone-Arrats	9h 12h	30
jeudi 4 mai 2023	Débat mobile	Eauze	32	Marché	Osse-Gélise- Auzoue	9h 12h	100
mercredi 10 mai 2023	Atelier	Mauvezin	32	Fabrique des colibris	Gimone-Arrats	19h	50
dimanche 14 mai 2023	Débat mobile	Gabarret	40	Marché	Osse-Gélise- Auzoue	9h 12h	annulé
mercredi 7 juin 2023	Restitution	Auch	32	Conseil Départemental du Gers	Gers-Auroue	18h30- 20h 30	150
jeudi 8 juin 2023	Restitution	Arreau	65	Château des Nestes	Neste	18h30 20h30	70
						total	17171



Atelier d'Anères : démonstration de la maquette par les animatrices du SAGE NRG*

Pour s'informer et participer

La participation aux événements est gratuite et ouverte à l'ensemble des habitant-e-s du territoire.



LA PRESIDENTE

Paris, le 3 mars 2022

Lors de sa séance plénière du 2 mars 2022, la Commission nationale du débat public vous a désigné garante et garant du processus de concertation préalable pour la création du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Terres et Rivières de Gascogne.

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général et je souhaite vous préciser les attentes de la CNDP pour celle-ci.

La concertation préalable sur ce plan a été décidée en application de l'article L.121-17 du Code de l'environnement. Comme le précise cet article, « *la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable, soit selon des modalités qu'ils fixent librement, soit en choisissant de recourir à celles définies à l'article L.121-16-1. Dans les deux cas, la concertation préalable respecte les conditions fixées à l'article L.121-16.* ».

Rappel des objectifs de la concertation préalable :

Le champ de la concertation est particulièrement large. Il est important que l'ensemble des parties prenantes ait connaissance des dispositions légales. L'article L.121-15-1 du Code de l'environnement précise bien que la concertation préalable permet de débattre :

- Des objectifs et principales orientations du plan ou programme ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Cette lettre de mission vise à vous aider dans l'exercice de vos fonctions, notamment en rappelant à vos interlocuteurs ces exigences légales.

Votre rôle et mission de garant.e.s : défendre un droit individuel

Dans le cadre de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, la définition des modalités de concertation revient au seul maître d'ouvrage. La CNDP ne peut légalement les valider, néanmoins vous devez rendre publiques vos préconisations et leur prise en compte par le maître d'ouvrage.

Votre rôle n'est cependant pas réduit à celui d'observateur du dispositif de

Mme Isabelle Pardineille et Mr Ivan Pascaud Garante et garant de la concertation préalable

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Neste et Rivières de Gascogne

concertation. **Vous êtes les prescripteurs des modalités de la concertation** : charge au maître d'ouvrage (MO) de suivre vos prescriptions ou non. Vous n'êtes pas responsable des choix du maître d'ouvrage mais de la qualité de vos prescriptions et de la transparence sur leur prise en compte.

Votre analyse précise du contexte, de la nature des enjeux et des publics spécifiques vous sera d'une grande aide. **Il est important que vous puissiez aller à la rencontre de tous les acteurs concernés afin d'identifier avec précision les thématiques et les enjeux souhaitables de soumettre à la concertation.** La qualité de vos préconisations dépend de la qualité et du temps consacré à cette étude de contexte.

À compter de votre nomination et jusqu'au démarrage du processus de concertation, il vous appartient d'accompagner et de guider le MO dans l'élaboration du dossier de concertation afin qu'il respecte le droit à l'information du public, c'est-à-dire les principes d'accessibilité, de transparence, de clarté et de complétude des informations mises à disposition du public.

L'article L.121-16 du Code de l'environnement dispose que le public doit être informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concerné(s) par la concertation au minimum 15 jours avant le début de cette dernière. Il vous appartient de veiller au respect de ce délai nécessaire pour que le public puisse se préparer à la concertation, à la pertinence du choix des lieux et espaces de publication afin que le public le plus large et diversifié soit informé de la démarche de concertation. Ces dispositions légales sont un socle minimal à respecter.

S'agissant spécifiquement du projet de plan dont vous garantissez la concertation, j'attire votre attention sur l'importance d'être le plus pédagogique possible auprès du MO, qui n'est pas nécessairement rompu à l'exercice de la concertation préalable. L'association du public doit porter *a minima* sur la définition des orientations à long-terme qui seront fixées par le SAGE. En outre, il existe un enjeu certain de mobilisation d'un large public, et de coordination de cette concertation du public avec le cercle de travail des nombreuses parties prenantes organisées dans une comitologie qui leur est propre.

Il y a un réel enjeu de définition collective de l'avenir du système de gestion de l'eau de Neste de manière participative et concertée. Les acteurs seront très attentifs aux enjeux quantitatifs : « retenues collinaires », enjeu d'irrigation, impacts sur les rivières de Gascogne. Le débat autour des enjeux agricoles et environnementaux et plus largement **de l'ensemble des usages** (tel que la transformation de la demande agricole, la fragilité de l'AEP et les besoins de dilution des effluents, la préservation des milieux aquatiques, les loisirs et tourisme, l'énergie, la sécurisation d'industries historiques...) sera également un point important de la participation du public à l'élaboration du SAGE.

Il s'agit enfin d'élaborer votre bilan, dans le mois suivant la fin de la concertation préalable. Ce bilan, dont un canevas vous est transmis par la CNDP, comporte une synthèse des observations et propositions présentées. Il doit également présenter le choix de méthodes participatives retenu par le MO, ses différences avec vos recommandations et sa qualité. Il met l'accent sur la manière dont le MO a pris en compte – ou non – vos prescriptions. Ce bilan, après avoir fait l'objet d'un échange avec l'équipe de la CNDP, est transmis au MO qui le publie sans délai sur son site ou,

s'il n'en dispose pas, sur celui des préfectures concernées par son projet, plan ou programme (art. R.121-23 du CE). Ce bilan est joint au dossier de participation du public par voie électronique.

La concertation préalable s'achève avec la transmission à la CNDP de la réponse faite par le MO aux demandes de précisions et aux recommandations contenues dans votre bilan, dans les deux mois suivants la publication de ce dernier (art. R.121- 24 CE). Cette réponse écrite à la forme libre doit être transmise à la CNDP, aux services de l'Etat et publiée sur le site internet du MO. Je vous demande d'informer le MO du fait que, dans le cadre de l'article L.121-16-2 du code de l'environnement, il a la possibilité de faire appel à la CNDP pour garantir une participation continue du public entre sa réponse à votre bilan et l'ouverture de l'enquête publique ou participation du public par voie électronique. Cette nouvelle phase de participation se fondera pour partie sur vos recommandations et les engagements du MO.

La CNDP vous confie donc une mission de prescription à l'égard du MO et des parties prenantes afin de veiller aux principes fondamentaux de la participation. Cette procédure a pour objectif de veiller au respect des droits conférés au public par l'article L120-1 CE en application de la Constitution. La défense de ces droits est placée sous votre garantie, au nom de la CNDP.

A cet effet, la CNDP vous indemnise et vous défraie. La charge de l'organisation matérielle de la concertation revient au MO.

Relations avec la CNDP :

Il est nécessaire que nous puissions conserver un contact étroit afin que vous nous teniez informés régulièrement du bon déroulement de la concertation (qualité du dossier, définition des modalités de concertation, qualité des réponses apportées, sujets principaux et points de conflit potentiel). La CNDP doit être informée de toute difficulté spécifique qui interrogerait votre mission ou celle de la CNDP. Le bureau se tient à votre disposition, notamment en cas de difficulté particulière liée à la concertation.

Enfin, de manière à vous permettre la meilleure prise en main de votre mission, votre présence est requise à une journée d'échanges avec la CNDP et d'autres garant.e.s. Cette journée sera l'occasion d'aborder dans le détail les différentes étapes de la concertation que vous allez garantir, et bien sûr, de nous poser toutes vos questions. Nous reviendrons vers vous dans les jours suivants.

Vous remerciant encore pour votre engagement au service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Chantal JOUANNO

Signature numérique de Chantal JOUANNO chantaljouanno

Date : 2022.03.07



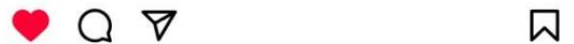
Annexe 6 : quelques éléments de communication.



Participez et aidez la Commission Locale de l'Eau à élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)



Retrouvez toutes les dates des rencontres sur sage-nrg.gers.fr



1 J'aime

sage_nrg La concertation préalable sur le SAGE Neste et Rivières de Gascogne vient de se terminer cette semaine. Les événements ont mobilisé plus de 1700 personnes. Merci à vous !



6 J'aime



3 J'aime